Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

MENSUEL

EMBRE 1950 — N° 51

SOMMAIRE

- Six abonnés servis pour cinq abonnements payants groupés 2
- Conseil National. Paris. Mutualité, 4 et 5 novembre 1950 .. 3
- Pour les prochaines batailles électorales 6
- Un encouragement : notre recrutement 7
- Notre Librairie : Faisons le point 9
- Les décisions du Comité Directeur 11
- Fédération Nationale des Elus : Le Congrès des Maires de France (Paris, Salle Pleyel, 28 Novembre) 16
- Jeunesses socialistes : Conférence Nationale de Limoges.. 17
- Fédération Nationale des Clubs de Loisirs Léo-Lagrange .. 24
- Etudiants Socialistes : Conférence Nationale de Clermont-Ferrand, 26 au 30 décembre 1950 27
- Commission Nationale des Conflits 28
- **JOURNEES D'ETUDES DE L'UNION FRANÇAISE (Paris 24 et 25 mai 1950)** ..... 29 →
  - — Résolution portant programme d'action du Parti Socialiste d'Outre-Mer 30
  - — Résolution concernant la politique franco-tunisienne 31
  - — Résolution tendant à assurer l'heureux développement du socialisme outre-mer 32
  - — Echange de vues sur le problème franco-marocain . 32
  - — Examen des problèmes d'Indochine 32
  - — Etude du Problème des Investissements outre-mer . 33
  - — Rapports sur quelques questions d'Union Française 34
- Notre Librairie : Catalogue pour les étrennes 47

Cercle Fondation Jean-Jaurès

POUR UN ABONNEMENT ANNUEL DE 250 FRANCS SEULEMENT

Vous pouvez recevoir :

— Notre « BULLETIN INTERIEUR » (périodique) qui reflète aussi fidèlement que possible la vie de notre Parti (motions, décisions de ses Congrès, organismes centraux ou Commissions nationales, activité de ses divers mouvements (Jeunes - Femmes - G.S.E.) ou des organisations amies (Entr'Aide Ouvrière, Juin 44...), tous renseignements d'ordre financier ou administratif, etc...).

— Notre « BULLETIN D'ORGANISATION » (périodique), qui vise à orienter et aider nos Fédérations et Sections dans leur travail d'organisation, à assurer la liaison entre nos Commissions nationales de travail et les Commissions fédérales, à aider chaque secrétaire à faire vivre et animer sa section sur des objectifs pratiques...

— Notre « DOCUMENTATION POLITIQUE » (hebdomadaire), arme efficace de lutte où chaque militant peut puiser les ripostes et les arguments indispensables à la lutte quotidienne.

— *Tous les SUPPLEMENTS* à ces diverses publications que la nécessité peut nous amener à publier.

Mais nous imprimons, actuellement, une documentation payante pour cinq gratuites et celà grève lourdement notre budget. « *A chacun son abonné* », écrivions-nous dans notre dernier bulletin. Chaque secrétaire a pour devoir, non seulement de lire et utiliser ces indispensables outils de travail du militant, mais encore d'y faire abonner les camarades. *Nul ne doit plus accepter de recevoir gratuitement cette documentation s'il n'y a fait au moins un abonné payant.*

D'ailleurs nous maintenons notre offre du mois de mai :

Chaque section qui nous enverra, sous son cachet, une liste de cinq abonnés payants, recevra, aux nom et adresse qu'elle nous indiquera, un sixième abonnement gratuit d'une année qui pourra être attribué à un militant ayant des ressources insuffisantes et distingué par son activité et sa combattivité.

La place nous manque malheureusement pour citer toutes les sections qui ont compris leur intérêt et bénéficié de cette offre. Le nombre de nos abonnés s'est ainsi accru dans d'appréciables proportions.

Mais nos publications ne doivent pas être documents d'archives soigneusement rangés dans une bibliothèque. Il faut qu'elles soient lues, utilisées, communiquées à ceux qui ne peuvent vraiment pas se les procurer. Nos réunions de Sections, Assises départementales ou nationales même, s'en trouveront plus animées, plus documentées, plus efficaces.

Vous devez trouver le moyen de faire abonner toute votre Section.

Chaque abonné nouveau recevra la documentation parue depuis le 1er juillet pour les abonnements reçus avant le 31 décembre, depuis le 1er janvier pour les abonnements que nous recevrons au cours du premier semestre de l'année prochaine.

250 *francs seulement* à envoyer soit par mandat-carte ordinaire, soit par virement au C.C.P. 5570-16, Robert FOUQUART, 12, Cité Malesherbes - PARIS (9e).

Six abonnés servis pour cinq abonnements payants groupés.

C. CAILLIERET
Secrétaire Administratif

G. BRUTELLE
Secrétaire Général Adjoint

CONSEIL NATIONAL

DÉCISIONS

Le Conseil National s'est réuni à PARIS, Palais de la Mutualité, les 4 et 5 novembre 1950

FINANCES DU PARTI

Par 2.667 mandats, contre 1.152 et 18 abstentions, le Conseil National, à qui le 42e Congrès avait délégué son pouvoir de décision sur les questions financières, a retenu le principe de la *cotisation proportionnelle,* (ou sociale), pour notre Parti.

Celle-ci sera donc appliquée dès le 1er janvier 1951. Le Bureau du Parti étudie très activement les modalités les plus pratiques de mise en application de cette réforme. *Des consignes très précises seront fournies dans un prochain* Bulletin Intérieur d'Organisation, bulletin qui sera exclusivement consacré à ce problème et qui sera mis en place début décembre, dans toutes nos Fédérations et Sections.

Par contre, le Conseil National a rejeté une seconde proposition du Comité Directeur tendant à instituer, à titre exceptionnel pour 1951, un feuillet annuel d'un prix supérieur à celui de 1950. Cette proposition tendait à procurer au Centre des ressources spéciales pour les élections de l'an prochain. Le Conseil National a unanimement décidé de remplacer ledit feuillet par *une carte de soutien,* qui devra être présentée aux sympathisants et qui n'aura pas l'inconvénient de faire supporter à tous, y compris les plus deshérités, une charge supplémentaire. Cette carte de soutien sera éditée par le Centre; les Sections et Fédérations trouveront également, par son placement, des ressources pour les prochaines élections. Des précisions seront également apportées dans le prochain *Bulletin d'Organisation* quant à la mise en application de cette décision.

RÉSOLUTIONS VOTÉES

RESOLUTION DE POLITIQUE GENERALE

(*Le texte suivant a été adopté par* 2.809 *mandats contre* 159, *et* 914 *abstentions*).

Depuis le 42e Congrès du Parti Socialiste, une agression a failli mettre en péril la paix du monde, obligeant ainsi les nations libres à se préoccuper par priorité de leur sécurité.

Mais pour la première fois dans l'histoire l'agression a été suivie d'une action collective immédiatement engagée sous l'égide de l'Organisation internationale.

La sécurité collective, dont la France peut être l'un des principaux bénéficiaires, entraîne nécessairement pour elle des charges dont sont responsables ceux qui ont commis ou encouragé l'agression nord-coréenne. Mais il importe de rappeler qu'aucun pays, quels que soient ses sacrifices, ne peut assurer par lui-même sa défense sans le concours économique, financier et militaire des autres nations libres.

Le Conseil National approuve les décisions prises sur tous ces points par les organismes centraux du Parti. Il approuve également la position adoptée par les élus socialistes et par les délégués du Parti au

gouvernement dans les débats relatifs à la situation en Indochine et au problème du réarmement allemand. Il félicite Jules MOCH pour le courage avec lequel il défend la thèse française sur la défense européenne.

Le Conseil National, conformément aux décisions antérieures du Parti, demande une nouvelle fois que la France prenne les initiatives nécessaires afin que les quatre grandes puissances se rencontrent en vue d'examiner toutes les questions qui les divisent.

D'autre part, la situation actuelle fait réapparaître les risques d'inflation et exige donc une politique économique et financière orientée vers la défense des légitimes intérêts des classes laborieuses de la population.

Le Conseil National charge le Comité Directeur et le Groupe Parlementaire de mettre au point et de proposer les mesures financières, économiques et sociales que l'aggravation de la conjoncture internationale a rendues plus nécessaires.

Le Conseil National affirme dès maintenant que tous les moyens dont disposent les Pouvoirs Publics doivent être employés avec plus d'énergie, notamment en ce qui concerne le contrôle fiscal et le crédit qui doivent, l'un et l'autre, être placés au service de la lutte engagée contre la hausse des prix.

Il ne peut exister de sécurité nationale sans justice sociale. Le Conseil National estime plus nécessaire et plus urgente que jamais l'application des mesures préconisées à ce sujet par le 42e Congrès. La participation socialiste au gouvernement, qui a déjà donné des résultats appréciables par l'application du programme établi par Guy MOLLET et approuvé par le dernier Conseil National, est conditionnée pour l'avenir par la mise en œuvre des moyens propres à assurer le progrès social inséparable de la sécurité du pays.

L'UNITE EUROPEENNE

(Texte adopté à l'unanimité)

Le Conseil National affirme sa conviction qu'une unification européenne, réalisée sans la Grande-Bretagne et la Scandinavie, serait sans valeur et qu'il faut rechercher l'unité européenne par des méthodes qui permettront à ces pays d'y participer.

Il se félicite de l'accord intervenu sur la possibilité de créer des institutions spécialisées dans les secteurs essentiels de la vie européenne.

Il souhaite la réalisation rapide de telles institutions toujours ouvertes à tous, chacune ayant à sa tête une autorité supranationale, sous contrôle parlementaire dans le cadre de l'Assemblée européenne.

L'ESPAGNE

(Texte adopté à l'unanimité)

Le Conseil National,

Considérant que le vote de l'Assemblée Générale de l'O.N.U. annulant les recommandations de 1946 faites à chacun des Etats membres de ne plus se faire représenter par des envoyés diplomatiques auprès du Gouvernement franquiste,

Emu d'une décision qui déforme profondément le sens de la mission de l'O.N.U. telle qu'elle est définie dans sa Charte constitutive,

Considérant avec regret l'abstention du délégué de la France, abstention qui diminue la position morale de notre pays,

Affirme la volonté des masses populaires qu'aucun ambassadeur français ne semble encourager, par sa seule présence à Madrid, la tyrannie sur le peuple espagnol du complice de Mussolini et d'Hitler.

LAICITE

(Texte adopté à l'unanimité)

Le Conseil National enregistre avec satisfaction la promesse, que la délégation socialiste vient de recevoir du Président du Conseil, de respecter dans sa rigueur le vote unanime que son Groupe Parlementaire avait obtenu de l'Assemblée Nationale, à savoir que le crédit global affecté à l'Education Nationale en 1950 sera intégralement maintenu et

que le budget de 1951 portera les constructions scolaires et universitaires au niveau des besoins.

Il mandate son délégué à la Commission d'étude pour l'ensemble des problèmes scolaires pour y faire entendre les doléances et les revendications des laïques et avant tout pour y proposer la création d'un grand service public de l'Education Nationale, qui seul peut garantir la paix scolaire en France.

L'AMNISTIE

(Texte adopté à l'unanimité)

Le Conseil National,

Fidèle à la volonté, définie par le Parti, notamment par le Congrès de 1949, en ce qui concerne l'Amnistie,

Fait confiance au Groupe Parlementaire pour poursuivre un combat qui souligne la juste discrimination entre l'indulgence pour les plus petits ou les plus jeunes coupables et la justification des actes de collaboration que les organisations et la presse vichyssoises renaissantes tentent d'opérer.

Il fait également confiance aux Ministres socialistes pour continuer d'exprimer, par tous les moyens que permet le nécessaire maintien de la position républicaine, le sentiment unanime du Parti sur ce point.

RÉSULTATS DÉTAILLÉS DES VOTES ÉMIS LES FÉDÉRATIONS

1° Sur le principe de la cotisation sociale

Ont voté pour :

Ain, 31; Aisne, 42; Alger, 11; Allier, 45; Hautes-Alpes, 5; Alpes-Maritimes, 15; Ardennes, 48; Ariège, 47; Aube, 7; Aude, 84; Aveyron, 18; Calvados, 7; Charente, 7; Cher, 21; Constantine, 19; Corrèze, 26; Corse, 21; Côtes-d'Or, 21; Côte-d'Ivoire, 128; Côtes-du-Nord, 17; Creuse, 25; Doubs, 32; Drôme, 18; Eure, 11; Eure-et-Loir, 19; Finistère, 43; Haute-Garonne, 91; Gabon, Moyen-Congo, 5; Gers, 18; Hérault, 104; Ille-et-Vilaine, 17; Isère, 49; Jura, 18; Landes, 51; Loir-et-Cher, 26; Haute-Loire, 3; Madagascar, 5; Maine-et-Loire, 10; Manche, 21; Marne, 17; Mayenne, 5; Meurthe-et-Moselle, 30; Morbihan, 21; Nord, 428; Oise, 33; Oran, 21; Orne, 2; Pas-de-Calais, 355; Puy-de-Dôme, 37; Basses-Pyrénées, 18; Haut-Rhin, 37; Territoire de Belfort, 8; Rhône, 24; Haute-Saône, 7; Saône-et-Loire, 25; Sarthe, 18; Savoie, 6; Seine, 4; Seine-Inférieure, 41; Seine-et-Marne, 21; Seine-et-Oise, 108; Sénégal, 121; Tonkin, 6; Tunisie, 17; Vaucluse, 22; Vendée, 21; Vienne, 11; Vosges, 5; Yonne, 12.

Ont voté contre :

Basses-Alpes, 11; Ardèche, 13; Bouches-du-Rhône, 132; Dordogne, 84; Gers, 2; Gironde, 85; Jura, 15; Loire, 17; Haute-Loire, 2; Loire-Inférieure, 23; Loiret, 8; Lot, 11; Marne, 14; Haute-Marne, 6; Martinique, 13; Meurthe-et-Moselle, 2; Nièvre, 22; Orne, 4; Basses-Pyrénées, 6; Bas-Rhin, 34; Territoire de Belfort, 1; Rhône, 2; Saône-et-Loire, 7; Haute-Savoie, 20; Seine, 219; Seine-et-Oise, 40; Deux-Sèvres, 37; Somme, 55; Tarn, 65; Var, 78; Haute-Vienne, 124.

Abstentions :

Hautes-Pyrénées, 18.

Absents :

Cantal, 7; Charente-Maritime, 42; Cochinchine, 5; Gard, 96; Indre, 24; Indre-et-Loire, 29; Lot-et-Garonne, 17; Lozère, 5; Maroc, 15; Moselle, 7; Tarn-et-Garonne, 9.

NOTA. — Les délégués des Fédérations du MAROC, CHARENTE-MARITIME, INDRE-ET-LOIRE, qui siégeaient en Commission pendant le vote, ont ensuite déclaré *voter pour* le principe de la cotisation sociale.

2° Sur la motion de Politique Générale

Ont voté pour :

Ain, 20; Alger, 11; Allier, 45; Basses-Alpes, 11; Hautes-Alpes, 5; Alpes-Maritimes, 15; Ardèche, 13; Ardennes, 16; Ariège, 47; Aude, 84; Aveyron, 18; Bouches-du-Rhône, 132; Calvados, 7; Charente, 7; Cher, 21; Constantine, 19; Corrèze, 26; Corse, 10; Côte-d'Ivoire, 128; Dordogne, 84; Doubs, 20; Drôme, 18; Eure, 8; Eure-et-Loir, 19; Gabon, Moyen-Congo, 5; Gironde, 85; Hérault, 104; Indre, 24; Isère, 34; Jura, 18; Landes, 51; Loir-et-Cher, 26;

Loire, 17; Loire-Inférieure, 3; Madagascar, 5; Maine-et-Loire, 10; Manche, 21; Marne, 20; Maroc, 11; Martinique, 13; Mayenne, 4; Morbihan, 21; Nièvre, 20; Nord, 428; Oise, 19; Oran, 21; Orne, 6; Pas-de-Calais, 355; Basses-Pyrénées, 24; Hautes-Pyrénées, 18; Bas-Rhin, 34; Territoire de Belfort, 5; Haute-Saône, 5; Saône-et-Loire, 26; Sarthe, 18; Savoie, 6; Seine-Inférieure, 37; Seine-et-Marne, 6; Seine-et-Oise, 140; Sénégal, 121; Deux-Sèvres, 37; Somme, 55; Tarn, 12; Tunisie, 17; Var, 78; Vaucluse, 22; Vendée, 16; Vienne, 11; Vosges, 4; Yonne, 12.

Ont voté contre :

Aisne, 42; Charente-Maritime, 42; Eure, 3; Jura, 15; Haute-Loire, 5; Loire-Inférieure, 10; Marne, 11; Maroc, 4; Haute-Saône, 2; Saône-et-Loire, 6; Seine-Inférieure, 4; Seine-et-Marne, 15.

Abstentions :

Ain, 11; Ardennes, 32; Corse, 11; Côtes-du-Nord, 17; Doubs, 12; Finistère, 43; Gard, 96; Haute-Garonne, 91; Gers, 20; Isère, 15; Loire-Inférieure, 10; Loiret, 8; Lot, 11; Haute-Marne, 6; Mayenne, 1; Meurthe-et-Moselle, 32; Moselle, 7; Nièvre, 2; Oise, 14; Puy-de-Dôme, 37; Territoire de Belfort, 4; Haute-Savoie, 20; Seine, 223; Seine-et-Oise, 8; Tarn, 53; Vendée, 5; Haute-Vienne, 124; Vosges, 1.

Absents :

Aube, 7; Cantal, 7; Cochinchine, 5; Côte-d'Or, 21; Creuse, 25; Ille-et-Vilaine, 17; Indre-et-Loire, 29; Lot-et-Garonne, 17; Lozère, 5; Haut-Rhin, 37; Rhône, 26; Tarn-et-Garonne, 9; Tonkin, 6.

POUR LES PROCHAINES BATAILLES ELECTORALES

« Pour exercer sans crainte son droit de jugement, il faut remplir tous ses devoirs de militant. Nul n'a le droit d'exiger de son Parti le rayonnement et l'autorité nécessaires à satisfaire ses aspirations s'il le prive des ressources indispensables. »

Par circulaire 461, du 16 octobre, nous demandions à chaque Secrétaire Fédéral de nous fournir une liste minima de 10 noms, (avec adresses complètes) de camarades ayant une situation sociale leur permettant de faire, pour le Parti, un effort financier soutenu jusqu'à l'ouverture de la campagne électorale.

Là se borne le travail demandé aux Fédérations, le Secrétariat Général se chargeant de « contacter » lui-même les camarades ainsi désignés. Effort minime donc, mais qui, multiplié par le nombre de nos Fédérations, donnera au Centre du Parti d'immenses possibilités pour réunir les fonds nécessaires en vue de mener, à travers tout le pays, une propagande uniforme dans ses thèmes, documentée et, par conséquent, efficace et couronnée de succès.

Un compte spécial est ouvert à cet effet *au Centre des Chèques Postaux de Paris.* Dès que nous en connaîtrons le numéro nous le porterons à la connaissance de tous par le canal de toutes nos publications et, en particulier, par le canal du présent *Bulletin Intérieur.*

Il est bien évident que les camarades dont nous n'aurons pas recueilli les noms et adresses pourront déposer à ce compte leur souscription, dans la mesure de leurs possibilités financières.

Plusieurs Fédérations nous ont, d'ores et déjà, fourni les renseignements demandés. *Félicitations et sincères remerciements* aux camarades responsables qui ont compris l'importance du combat engagé.

Les Secrétaires Fédéraux qui ne l'ont encore fait sont instamment priés de nous fournir la liste de noms et adresses demandés dans la circulaire 461.

Chacun a le devoir d'apporter son aide au Parti pour qu'il puisse lutter efficacement contre de puissants et trop riches adversaires.

UN ENCOURAGEMENT

Sous ce titre, dans notre Bulletin Intérieur N° 50 de juin, nous donnions une première et importante liste de sections créées ou reconstituées *depuis le mois de janvier.*

En voici une seconde pour la période allant du 15 juin au 31 octobre :

LOIRE : L'HORME.
MOSELLE : PLAPPEVILLE.
MARNE : CORMONTREUIL, POURCY, CHAUMUZY, MARPAUX, SEZANNE, ROMAIN, CORMICY.
SEINE-ET-MARNE : POMMEUSE, GRETZ.
TARN-ET-GARONNE : SAINT-ANTONIN, DUNES.
HAUTE-MARNE : FRONCLES.
PAS-DE-CALAIS : BOUBERS-SUR-CANCHE.
SEINE-INFERIEURE : GRAND'COURONNE.
MEURTHE-ET-MOSELLE : BADONVILLER.

Le Secrétariat Général s'efforce d'apporter son aide, dans la mesure évidemment de ses possibilités, aux fédérations qui ont compris l'importance, vitale pour notre Parti, de maintenir ses effectifs d'une part, d'étendre sa sphère d'influence en créant des sections partout où cela est possible d'autre part.

En ce qui concerne *le maintien de nos effectifs,* nous avons alerté, comme chaque année, toutes les fédérations défaillantes. Une circulaire, dont on trouvera ci-dessous de larges extraits, a été envoyée aux secrétaires et trésoriers fédéraux à la date du 22 septembre :

Paris, le 22 septembre 1950.

CIRCULAIRE N° 459.

Aux Secrétaires Fédéraux
Aux Trésoriers Fédéraux

Mon cher Camarade,

Tes prises en feuillets au 15 septembre 1950 s'élèvent à ..... contre ..... en 1949 et ..... en 1948 et tes prises en timbres à ..... contre ..... en 1949 et ..... en 1948.

C'est donc une nouvelle baisse de nos effectifs que nous devrons déplorer à la fin de l'exercice, en ce qui concerne ta fédération, si un nouvel et vigoureux effort de recrutement n'est tenté au cours du dernier trimestre.

Aussi tous les secrétaires et trésoriers de section doivent-ils être immédiatement alertés de la manière la plus pressante et mobilisés avec pour objectif de retrouver au moins les effectifs de l'an passé.

C'est à une tâche vitale pour le Parti, dont les finances centrales ne sauraient supporter sans danger un nouveau manque à gagner sur ses recettes prévisionnelles, que nous vous appelons.

Dans cette bataille doivent être lancés tous les membres de la C.A.F., tous les propagandistes, tous les responsables cantonaux, tous les camarades dévoués.

Les visites de section doivent être multipliées au cours des prochains mois et une partie importante des séances réservée à des problèmes d'organisation, en particulier à étudier la manière la plus pratique et la plus efficace d'organiser le collectage des cotisations.

Chacun doit avoir la volonté de donner à son Parti, dont il souhaite voir maintenus, et même développés, le rayonnement et l'influence, les moyens d'action suffisants.

Je suis persuadé qu'il nous suffira de t'alerter sur cette situation pour qu'immédiatement tu envisages les mesures nécessaires pour y pallier avant la fin de l'année.

Sentiments fraternellement socialistes.

V. PROVO, Trésorier Général.
G. BRUTELLE, Secrétaire Général adjoint.

Voilà pour le maintien des effectifs. Mais il faut, parallèlement, s'efforcer *d'étendre notre réseau de sections,* être présent et entendu partout. A cette tâche s'emploient nos trois délégués généraux, nos camarades COUTANT, CORMIER et FLOCARD, lors de leur passage dans les fédérations ayant le plus besoin d'aide. Mais nous nous sommes efforcés, au Centre du Parti, d'étudier fédération par fédération, et dans chaque fédération canton par canton, notre représentation géographique. C'est un travail minutieux et long de pointage sur notre Fichier National, travail dont les résultats sont communiqués au fur et à mesure aux fédérations intéressées. C'est ainsi qu'une trentaine de fédérations ont reçu, à ce jour, une circulaire dont on trouvera l'essentiel ci-dessous :

CIRCULAIRE N° 465

Au camarade .....
Secrétaire fédéral d.....

Mon Cher Camarade,

Nous nous sommes livrés à un sérieux examen de notre Fichier National.

Et nous avons été amenés, en ce qui concerne ta fédération, aux conclusions suivantes :

1° *Sur un total de..... communes, que compte ton département, ... sections sont actuellement constituées (ou signalées au Fichier National), soit ..... pour cent.* .....

.....

.....

2° ..... *communes chefs-lieux de canton, ou dont la population s'établit entre* 1.000 *et* 5.000 *habitants n'ont pas de section. Ce sont :* .....

.....

3° *Par ailleurs,* ..... *communes de plus de* 5.000 *habitants n'ont également pas de section. Ce sont :* .....

.....

.....

Enfin, et ce travail doit nous permettre à nous de procéder à un utile contrôle de notre Fichier, à vous de stimuler vos responsables cantonaux dans leur tâche (ou d'en faire désigner là où il n'y en a pas), la répartition par canton *s'établit comme suit :*

Canton d.....
Nombre de communes.....
Sections constituées .....

..... *soit ..... au total.*
Etc...

Tu voudras bien nous tenir informés des mesures que ta Commission Exécutive Fédérale, saisie de ce courrier, entend prendre dans les semaines qui viennent et nous signaler, au fur et à mesure, les sections reconstituées.

Nous aimerions connaître, également, la nature des difficultés que peut présenter cette tâche dans certains cantons.

Etendre de plus en plus notre représentation géographique, être présent et entendu partout, doit être notre objectif de ces dernières semaines de l'année.

Sentiments fraternellement socialistes.

C. CAILLIERET, G. BRUTELLE,
Secrétaire Administratif. Secrétaire Général adjoint.

Il est possible de maintenir nos effectifs de l'an passé. La meilleure preuve est que nous avons, d'ores et déjà, atteint le chiffre des feuillets et dépassé le chiffre des timbres placés en 1949.

Il est possible de créer ou reconstituer des sections. La preuve en est fournie par les deux listes publiées au présent B.I. Elle l'est encore par l'exemple de la Fédération des Pyrénées-Orientales, qui « ...compte aujourd'hui une centaine de sections vivantes, contre 66 dirigées par le citoyen CONTE en 1948... »

Elaborer la politique du Parti, la critiquer le cas échéant, est le droit et le devoir des sections. Mais ce droit ne peut s'exercer pleinement et efficacement que si l'on poursuit, parallèlement, et sans que la critique vienne freiner la besogne organisatrice, la tâche qui doit être continue de fournir à son Parti les moyens de s'exprimer partout et d'être ainsi en mesure de satisfaire les légitimes aspirations de ses membres. Maintenir les effectifs et créer des sections sont parmi les plus importantes de ces moyens.

C. CAILLIERET, C. BRUTELLE,
Secrétaire administratif. *Secrétaire Général adjoint.*



Un Album amusant...

Tirage de luxe - 110 pages

CARICATURES DES MEMBRES
du Groupe Socialiste à l'Assemblée Nat[le]
par Eugène REEB, Député

PRIX : 2.000 frs C.C.P. REEB 31.2177 Paris

●

Notre ami REEB n'a pu encore couvrir les frais de cette édition.

Il fera don au Parti des « bénéfices » réalisés.

Faisons le point...

Au mois de février dernier c'est avec joie, avec fierté aussi, que nous pouvions annoncer, dans le présent bulletin, que notre Parti avait à nouveau sa Librairie-Papeterie, avec « pignon sur rue » comme il l'a toujours eue dans le passé.

A maintes reprises, dans toutes les publications éditées par le Centre, nous invitions tous les camarades, élus municipaux, secrétaire fédéraux ou de section, chefs d'entreprises ou responsables d'administration, de concilier leur intérêt et leur devoir de militant en faisant appel à « leur » librairie pour toutes commandes de fournitures scolaires ou de bureau, librairie générale, imprimés administratifs, convocations, registres comptables, drapeaux, cravates rouges ou insignes marqués de nos trois flèches...

Ecrirons-nous que nous sommes déçus de n'avoir pas été entendus comme nous aurions pu l'espérer ? Non, car, sans nous y résigner, nous savons trop combien acerbes sont les critiques quand nous ne faisons pas assez, mais aussi, hélas ! combien silencieux deviennent les mêmes « censeurs » quand, ayant fait quelque chose, nous les invitons à nous y aider pour assurer une réussite commune.

Voilà donc, ci-dessus, l'aveu d'une faillite ? Pas le moins du monde, que l'on se rassure. Nous avions en effet eu la précaution, en même temps que nous prospections à l'intérieur du Parti nos possibilités de vente, et nous avons le devoir de remercier ici nos trois Délégués généraux pour leur activité dans ce sens, la précaution donc de veiller avec beaucoup de soin à créer un point de vente au détail susceptible de couvrir nos frais généraux. Et ici les résultats, s'améliorant de mois en mois, dépassent d'ores et déjà les prévisions les plus optimistes. Comme dans le passé, nous espérons présenter au prochain Congrès un bilan bénéficiaire... et faire beaucoup mieux en 1952.

Aussi substantiels puissent devenir ces bénéfices, disons de suite que nous ne nous en contenterons pas. Certes, comme savent si bien le faire nos amis du Parti Socialiste Belge, tous nos efforts tendront à créer, à côté du Parti, des organismes commerciaux capables de lui apporter des ressources et, par voie de conséquences, de maintenir au taux le plus bas possible les cotisations demandées aux militants.

Mais nous gardons conscience qu'un Parti comme le nôtre, pour accomplir sa mission, a besoin de militants s'éduquant par leurs propres moyens. Et les livres coûtent trop cher pour des budgets ouvriers encore insuffisants, malgré les efforts tenaces des socialistes. Et il ne sert à rien d'aller répétant, de dire solennellement à la tribune même de nos Congrès, « qu'on ne lit plus assez dans le Parti ». Un autre but que nous poursuivrons, en faisant prospérer notre librairie, sera justement d'utiliser les gains qu'elle procurera à éditer, à des prix très accessibles à tous, les brochures d'information ou de doctrine nécessaires pour promouvoir une classe ouvrière éduquée et s'organisant jusqu'à la prise en charge de la gestion du pays. C'est là le plus noble de nos buts et le plus efficace de nos moyens...

Alors, sachant bien ce que nous voulons et pourquoi nous le voulons, nous nous montrerons tenaces et obstinés. Pas un « Populaire-Dimanche », pas un Bulletin Intérieur, pas un Bulletin de Documentation ne paraîtront que nous ne continuions de vous y rappeler votre impérieux devoir de faire vivre « votre Librairie ». Nous n'aurons de reste que nous n'ayons réussi à vous convaincre et à vous décider d'agir en conséquence. Il faut qu'avec nous vous puissiez vous féliciter d'une réussite commune.

Citons en exemple et félicitons, pour terminer, les camarades d'une Fédération, CELLE DES PYRENEES-ORIENTALES, DUREMENT TOUCHEE CEPENDANT CES TEMPS DERNIERS, D'AVOIR SU, LA PREMIERE, PASSER UNE COMMANDE IMPORTANTE DE FOURNITURES SCOLAIRES...

LIBRAIRIE-PAPETERIE DES MUNICIPALITES

13, rue de Maubeuge, PARIS-9e

TRUdaine 66-70 - C.C.P. PARIS 6680-41

VOTRE LIBRAIRIE

Un moyen pratique de placer nos Timbres JAURÈS-GUESDE ET DE PROPAGANDE

Les timbres semestriels (JAURES-GUESDE) et les timbres de propagande existent toujours. Nous en détenons encore à la Trésorerie Générale du Parti. Il doit en rester également dans nos Fédérations et Sections.

N'allons-nous pas essayer de les utiliser ? La Section de BAPAUME, dans le Pas-de-Calais, semble avoir trouvé la solution la plus pratique.

Nous recevons chaque jour de nombreuses lettres de camarades nous demandant d'intervenir en faveur de membres du Parti, de sympathisants aussi, quand ceux-ci sont victimes d'une injustice. Il est normal que le Parti mette alors tout en œuvre pour la défense de ceux qui sollicitent son aide. Il lui faut, pour cela, envoyer plusieurs lettres, passer des coups de téléphone, quelquefois même déplacer un responsable. Tout ceci coûte fort cher et pèse lourdement sur nos finances.

Il est donc conseillé à chaque camarade, qui demande une intervention, de coller sur sa lettre un timbre semestriel ou de propagande. Il pourra, sans difficulté et sans fausse honte, en faire régler le prix par celui en faveur de qui il intervient. 30 francs rentreront ainsi dans la caisse du Parti pour chaque lettre lui demandant son aide. La Fédération et la Section y trouveront également leur part.

Il est bien évident que ceci est facultatif et qu'il sera évité de demander cet effort à un camarade dont les ressources sont notoirement insuffisantes.

Toute intervention ayant aboutie ne devrait-elle pas, par ailleurs, quand il s'agit d'un camarade du Parti, entraîner la souscription d'un abonnement d'un an à nos publications. (Prix et conditions de l'abonnement sont rappelés par ailleurs dans le présent bulletin).

Compte Rendu Sténographique intégral des Travaux du 42e Congrès

Des camarades, qui ont joint le prix de cette brochure, soit 400 francs, à leur commande, nous écrivent pour nous demander si nous avons bien reçu leur argent et si nous n'aurions pas omis de leur faire expédition du volume.

Il n'en est rien, qu'ils se rassurent. Les sommes reçues sont aussitôt enregistrées avec les nom et adresse de leur expéditeur.

En réalité, par circulaire 434 du 21 avril, circulaire reprise au « Bulletin Intérieur » de mai, nous indiquions que les moyens financiers du Secrétariat Général ne permettaient pas d'envisager... « une impression très onéreuse et que, dans ces conditions, **le tirage ne serait entrepris que si le nombre de commandes ...atteignait 1.000 ».**

Malgré de nombreux avis dans toutes nos publications et un appel à la tribune du Congrès, nous n'avons malheureusement pas encore atteint ce chiffre maximum. L'approchant néanmoins, au début de ce mois, nous avons commencé le travail, avec l'espoir que des commandes ultérieures nous feraient atteindre et même dépasser le chiffre fixé.

Les camarades qui ont passé commande sans nous faire parvenir les fonds correspondants peuvent donc le faire sans plus tarder. Les livraisons seront effectuées dans la première quinzaine de décembre.

Nous insistons, une fois de plus, sur l'intérêt que possèdera cette brochure, reflet de la vie du Parti et instrument incomparable de propagande.

CHAQUE FEDERATION a pour devoir, **comme avant cette guerre, de commander un minimum de une brochure par délégué au 42e Congrès.**

CHAQUE SECTION doit la posséder dans sa bibliothèque, ou mieux la faire circuler entre les militants.

CHAQUE ELU, chaque propagandiste doit l'utiliser au maximum pour son travail de propagande.

La brochure du compte rendu sténographique du 42e Congrès ? **Un instrument indispensable qui doit être entre les mains du plus grand nombre.**

Prix : **400 francs** franco. - Mandat-carte ordinaire ou virement au C.C.P. Paris 5570-17. Robert FOUQUART, 12, cité Malesherbes, Paris (9e).

Le secrétaire général adjoint :
Pierre COMMIN.

LES DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 13 JUIN 1950

Président : GAZIER.

I. — Direction du « Populaire ».

1° A l'unanimité moins une voix contre (BOUTBIEN), VERDIER et ROSENFELD sont désignés respectivement comme directeurs du *Populaire* et du *Populaire-Dimanche;*

2° A l'unanimité moins 5 voix contre (Daniel MAYER, TEXCIER, MARTET, JAQUET, PHILIP) et une abstention (COMMIN), Pierre COMMIN est désigné pour assurer la liaison entre le *Populaire,* le *Populaire-Dimanche* et le Secrétariat Général;

3° A l'unanimité moins 4 abstentions (Daniel MAYER, MARTET, JAQUET, BOUTBIEN), l'ensemble ci-après est adopté :

En application de l'article 30 des statuts, qui lui donne pouvoir d'assurer le contrôle de la presse du Parti et de nommer les directeurs politiques du *Populaire* et du *Populaire-Dimanche* et les administrateurs;

Le Comité Directeur décide de confier :

— à Robert VERDIER, membre du Bureau du Parti, la direction du *Populaire;*

— et à Oreste ROSENFELD, membre du Comité directeur, la direction du *Populaire-Dimanche.*

Il charge Pierre COMMIN, Secrétaire Général à la Propagande, d'assurer la liaison entre la presse du Parti et le Secrétariat.

Il désigne :

1° Les camarades dont les noms suivent comme membres du Conseil d'administration :

a) *Délégués du Comité Directeur :*

Renée BLUM, Lucien COFFIN, Pierre COMMIN, André FERRAT, Henry MALACRIDA, Gustave ROBERT, Robert VERDIER;

b) *Délégués des Fédérations :*

LANCELLE, MAZURIER, René RIBIERE, TELLIER ;

2° René NAEGELEN comme administrateur du *Populaire* et du *Populaire-Dimanche.*

II. — Projet Robert Schuman. Conférence de Londres.

A l'unanimité moins 5 voix, le Comité Directeur se prononce pour notre présence à Londres.

A l'unanimité moins 3 voix et une abstention, il est décidé que le Secrétaire Général seul représentera le Parti.

Mandat est donné à Guy MOLLET d'exprimer l'opinion émise ce soir avec, pour seule limite, d'éviter la rupture.

D'autre part, le texte ci-après a été publié dans le *Populaire* du 15 juin :

Ayant étudié les documents publiés le 13 juin sur les négociations franco-anglaises, le Comité Directeur du Parti Socialiste S.F.I.O. déplore vivement la précipitation du gouvernement français dans ses négociations avec le gouvernement britannique, et la façon dont il a essayé d'obtenir de ce dernier un engagement de principe avant toute étude détaillée du projet SCHUMAN, méthodes qui ont contribué à amener la Grande-Bretagne à ne pas participer à la Conférence du 20 juin. Il rappelle que le Parti Socialiste ne saurait jamais s'associer à une politique européenne qui serait dirigée contre la Grande-Bretagne.

Il regrette que le Parti Travailliste anglais ait cru devoir, à la veille d'une réunion socialiste internationale, publier un manifeste dont certaines parties présentent certes un réel intérêt et rejoignent des réserves faites par le Parti Socialiste S.F.I.O. en ce qui concerne les modalités d'application du projet Schuman, mais dont d'autres dénotent des modifications profondes d'attitude relatives à la conception même de l'Europe, modifications auxquelles il ne saurait s'associer.

Mais le Comité Directeur estime nécessaire une franche confrontation des points de vue en présence. Il décide en conséquence, après une discussion approfondie, de maintenir sa participation à la Conférence Socialiste Internationale du 16 juin, à laquelle son délégué, le Secrétaire Général du Parti, a mission d'exposer les vues fondamentales du Parti Socialiste S.F.I.O.

REUNION DU 21 JUIN 1950

Président : J. MOCH.

I. — Incident Rémy Sicard - Depreux.

Le Secrétariat Général saisira la C.N.C. du conflit Rémy SICARD - DEPREUX.

II. — Programme du Parti pour la prochaine législature.

Après échange de vues, il est décidé de constituer :

1° *Un Comité* de 8 membres :

J. MOCH, GAZIER, ROSENFELD, TANGUY-PRIGENT, PHILIP, PINEAU, DEFFERRE, A. LAURENT;

responsable de l'élaboration du programme;

2° Ce Comité aura à côté de lui un organisme consultatif, la *Commission Générale*, qui sera composée de :

AUBAN, AUBERT, BEAUREPAIRE, BECART, BEGARRA, BLANC, BOULANGE, BROSSOLETTE G., CARCASSONNE, CHOCHOY B., CROS, DAROU, DEFFERRE, DEIXONNE, DESSON, DEVILLE-CAVELIN, DRAVENY, DUFAY, FERRAT, FOUCHERE B., GAZIER, GRUMBACH, GUYON, HERSCHFELD, IBARRONDO, JOUVE, GERAUD, LACOSTE, LAMOUSSE, LAPIE, LAURENT A., LEENHARDT, LEJEUNE M., LEMPEREUR R., LEONETTI, D. MAYER, MERCIER, MERIC, METAYER, MEUNIER, MINJOZ, MOCH J., NAVEAU, PENICHOUX, PHILIP, PINEAU, PIOBETTA, RAMADIER, ROUBERT, SEGELLE, SCHMITT, SPINETTA, TANGUY-PRIGENT, LE TROQUER, VERRET, WEIL, RAYNAL.

REUNION DU 23 JUIN 1950

Situation politique créée par le problème du reclassement des fonctionnaires

Question de confiance posée par le gouvernement Bidault.

Le Comité Directeur fait sien l'ordre du jour ci-après, du Groupe Parlementaire :

Le Groupe Parlementaire, désireux que la parole donnée aux fonctionnaires soit respectée, votera contre la confiance si aucun fait nouveau d'initiative gouvernementale n'intervient avant demain.

REUNION DU 24 JUIN 1950
(16 heures)

Président : COUTANT.

Situation politique à la suite de la chute du gouvernement Bidault.

Après échange de vues, le Comité Directeur unanime donne mission aux présidents des groupes de faire connaître à M. le Président Vincent AURIOL que, dans les circonstances présentes, le Parti souhaite qu'aucun de ses membres ne soit appelé.

REUNION DU 26 JUIN 1950
(15 heures)

Crise gouvernementale.

La délégation du Comité Directeur comprendra :
Guy MOLLET, GAZIER et JAQUET.

REUNION DU 28 JUIN 1950

Situation politique. — Crise gouvernementale.

Après échange de vues, il est décidé de proposer au Groupe Parlementaire un texte commun avec le Comité Directeur.

Le texte ci-après a été publié dans le *Populaire* du 30 juin :

Le Comité Directeur du Parti Socialiste et le Groupe Socialiste au Parlement constatent que l'agression de la Corée du Nord, Etat satellite de l'U.R.S.S., contre la République de Corée du Sud, procède des méthodes hitlériennes, tant par l'attaque non provoquée d'un voisin pacifique que par les fausses nouvelles destinées à la justifier;

Approuvent chaleureusement la décision du Conseil de Sécurité d'inviter tous les Etats membres de l'O.N.U. à soutenir le pays attaqué, surtout après que l'agresseur a refusé de cesser les hostilités et d'accepter un arbitrage comme il y a été invité.

Se félicitent de l'action énergique et rapide des Etats-Unis puis de la Grande-Bretagne et d'autres nations dans le cadre de l'O.N.U., qui apporte au monde libre la preuve que, contre tout agresseur éventuel, la liberté serait défendue et la force mise au service du droit.

Espèrent que l'application, pour la première fois dans l'Histoire, des principes de sécurité collective, fondement de l'action internationale du Socialisme, mettra rapidement fin à ce conflit.

L'Union qui s'impose...

LE COMITE DIRECTEUR ET LE GROUPE PARLEMENTAIRE REGRETTENT QUE LES AUTRES PARTIS REPUBLICAINS N'AIENT PAS ADMIS, DANS LES CIRCONSTANCES PRESENTES, LA NECESSITE PLUS QUE JAMAIS PRESSANTE DE TENIR COMPTE DE PREOCCUPATIONS SOUVENT ANGOISSANTES DES MASSES LABORIEUSES POUR ASSOCIER CELLES-CI A LA NECESSAIRE UNION DE TOUTES LES FORCES DEMOCRATIQUES DE LA NATION.

Cette union s'impose d'autant plus qu'existe en France, comme dans toutes les Démocraties, une cinquième colonne puissante et décidée à exécuter

tous les ordres du Kominform, jusque et y compris le sabotage des activités nationales essentielles.

...ne peut se faire qu'avec l'appui de la classe ouvrière...

Mais cette union se conçoit seulement avec l'appui ardent et enthousiaste de la fraction chaque jour croissante des travailleurs non inféodés au stalinisme ou libérés de celui-ci.

Le premier devoir d'un gouvernement républicain devrait donc être de tout mettre en œuvre pour provoquer, contre la trahison stalinienne, cette unanimité effective des Républicains, sans laquelle toute formule parlementaire « d'union nationale » ou de « salut public » ne serait que leurre ou imposture.

...et cet appui ne peut s'obtenir que par une politique de justice sociale

OR, CETTE ADHESION GENERALE DU MONDE DU TRAVAIL N'EST POSSIBLE QUE DANS LA MESURE OU TOUS LES REPUBLICAINS PERCEVRONT CLAIREMENT QUE LE PASSAGE, REALISE DEPUIS UN AN, DE L'ECONOMIE DE PENURIE A UNE PRODUCTION NORMALE, REND EQUITABLE, REALISABLE ET URGENTE UNE PROFONDE MODIFICATION DE LA REPARTITION DU REVENU NATIONAL.

En particulier, les promesses faites aux travailleurs de la fonction publique, confirmées par deux votes de l'Assemblée nationale, doivent être tenues ; de sensibles améliorations doivent être apportées au sort des pensionnés de guerre, parmi lesquels de grands invalides ne touchent actuellement que 12.000 francs par mois et les veuves de guerre non remariées 2.500 francs ; le sort des économiquement faibles doit être amélioré ; de même, doivent être rajustés à un minimum vital compatible avec le coût de la vie, les salaires des ouvriers dont beaucoup restent, à Paris et en province, notoirement insuffisants.

Cette politique de justice sociale est possible...

Le Comité Directeur et le Groupe socialiste affirment que ces améliorations sont aujourd'hui réalisables.

ALORS QUE LES PROGRES DU POUVOIR D'ACHAT DES MASSES SONT LOIN D'AVOIR SUIVI CEUX DE LA PRODUCTION, ALORS QUE LE PAYS EST MENACE DE SOUS-CONSOMMATION, IL APPARAIT NECESSAIRE DE NE PLUS CONSIDERER LA VIE ECONOMIQUE SOUS UN ANGLE EXCLUSIVEMENT COMPTABLE, MAIS, AU CONTRAIRE, DE DEVELOPPER D'UNE FAÇON ORDONNEE LE CREDIT, DE DONNER UNE IMPULSION A NOTRE ECONOMIE PAR UNE POLITIQUE DE CONSTRUCTIONS ET D'ORGANISER LE MARCHE INTERIEUR AGRICOLE AFIN DE S'ENGAGER RATIONNELLEMENT DANS LA VOIE D'UNE ECONOMIE EUROPENNE.

Ces mesures, en réalisant le plein emploi et en offrant des conditions de vie normale, constitueraient la première et la plus solide garantie de l'unité républicaine en face d'un péril éventuel.

...elle doit être réalisée avant toute stabilisation...

Le Comité Directeur et le Groupe parlementaire proclament qu'aucune stabilisation définitive de l'économie et de la monnaie ne saurait, pour des raisons morales, économiques et politiques, se fonder sur la stabilisation à leur niveau actuel des salaires, traitements et pensions, ni sur la permanence d'un sacrifice principalement imposé au monde du travail, et par voie de conséquence aux agriculteurs, dont les produits demeurent largement dévalorisés par rapport à ceux de l'industrie.

Ils attirent l'attention des autres groupes de la majorité sur la nécessité de réaliser dans l'Union Française les réformes promises par la Constitution.

...elle conditionne seule la position des socialistes

Ils rappellent enfin que le Parti socialiste a fourni à maintes reprises la preuve du dévouement, de l'énergie et du courage de ses hommes aux postes les plus périlleux et n'a jamais reculé devant les plus lourdes responsabilités.

Ils affirment solennellement que, demain, comme hier, le Parti est prêt à les assumer de nouveau si les autres partis républicains, comprenant les motifs profonds de sa détermination, acceptent de prendre en faveur des travailleurs, les décisions ci-dessus indiquées que commandent à la fois la Justice, l'intérêt national et la nécessité de barrer plus que jamais la route aux dictatures stalinienne et néo-gaulliste dont la misère est le meilleur auxiliaire.

REUNION DU 19 JUILLET 1950

Président : TANGUY-PRIGENT.

I. — Conférence Nationale des J.S.

Le Comité Directeur donne avis favorable à la publication des motions concernant la Paix et l'Union Française.

II. — Situation politique générale.

Il est procédé à un échange de vues sur la situation politique intérieure et extérieure.

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 1950

Président : Jules MOCH.

I. — « Populaire » quotidien. Nouvelle formule.

Les propositions du C.A. du *Populaire,* concernant la parution sur 6 pages, sont adoptées à l'unanimité.

II. — Compte rendu des travaux de Strasbourg.

Après avoir entendu les exposés de Guy MOLLET, PHILIP et JAQUET, le Comité Directeur constate que PHILIP et JAQUET ont défendu à Strasbourg une position non conforme à la décision du dernier Congrès.

Il décide que le prochain Conseil National, dont la date sera fixée mercredi, aura à apprécier avant la prochaine réunion de Strasbourg, si les décisions du XLIIe Congrès, concernant notamment la politique internationale, doivent être modifiées.

D'autre part, le Comité Directeur devra rechercher une formule interdisant à quiconque de prendre, en matière de politique internationale, une position contraire à celle définie par le Parti.

REUNION DU 20 SEPTEMBRE 1950

Président : Robert VERDIER.

I. — Cotisations du Parti.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les propositions du Secrétariat Général et du Trésorier tendant à l'institution :

1° D'une cotisation sociale (4 catégories de timbres) ;

2° D'un feuillet spécial pour la campagne électorale.

Ces propositions seront soumises au prochain Conseil National, au nom du Comité Directeur.

II. — Date du Conseil National.

Samedi après-midi, 4 novembre et dimanche 5.

III. — Situation politique intérieure.

Il est procédé à un échange de vues, notamment sur les décisions gouvernementales concernant l'augmentation du prix du blé et la fixation du salaire interprofessionnel garanti.

IV. — Bourses nationales.

Réduction des attributions : confiance est faite à LAPIE pour étudier la question et prendre les mesures nécessaires.

V. — Commission chargée d'étudier les problèmes scolaires.

LAPIE informe le Comité Directeur de la composition de la Commission et de l'esprit qui l'a animé pour le choix des membres. Il indique dans quel sens devront travailler les laïcs au sein de cette Commission.

VI. — Situation en Grèce. — Condamnation de Psaromitas.

Le Comité Directeur déclare s'associer à la protestation élevée par le C.O.M.I.S.C.O. contre la condamnation à mort du militant socialiste PSAROMITAS qui marque le retour à des pratiques policières qu'on aurait pu croire terminées après les élections du 5 mars dernier.

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 1950

Président : Albert GAZIER.

I. — Cas Barré.

Le Comité Directeur donne mandat au Secrétariat Général d'inviter BARRE à se retirer de l'Association (pour la réparation et l'amnistie) dont il fait partie.

II. — Création d'une section à Pondichéry.

A la demande de BOUTBIEN, cette question est renvoyée à une séance ultérieure.

III. — Situation en Indochine. — Rapport de Boutbien.

BOUTBIEN fait un compte rendu de l'enquête à laquelle il s'est livré en Indochine.

IV. — Situation politique générale.

Il est procédé à un échange de vues sur la situation politique générale.

V. — Catastrophe minière en Angleterre.

Un télégramme de sympathie sera adressé au Labour-Party.

REUNION DU 4 OCTOBRE 1950

Président : Marceau PIVERT.

I. — Jeunesses Socialistes.

1° *Remplacement d'un membre adulte du Comité National.*

La candidature d'Eugène RAUDE, remplaçant COUTANT empêché de remplir ses fonctions, est adoptée.

2° *Modifications statutaires.*

Le Comité Directeur approuve les modifications proposées relatives à :

a) L'institution de deux secrétaires nationaux adjoints ;

b) L'envoi des rapports statutaires.

II. — Congrès socialiste sarrois.

GRUMBACH est désigné pour représenter le Parti.

III. — Congrès socialiste autrichien.

Le Comité Directeur donne son accord de principe à l'envoi d'un délégué qui serait GRUMBACH.

IV. — Situation politique générale.

Il est procédé à un échange de vues au cours duquel sont évoqués :

a) Le cas FOURCAUD et la succession de RIBIERE ;

b) L'entrée de M. ANTIER dans le gouvernement ;

c) Le financement du réarmement ;

d) La loi électorale ;

e) L'appel de LAMARQUE-CANDO pour une discussion d'urgence du projet de loi sur les baux ruraux et le statut du métayage ;

f) La hausse des prix et les solutions possibles pour l'enrayer.

V. — Réarmement allemand.

Après avoir entendu l'exposé de J. MOCH et procédé à une discussion, le Comité Directeur décide :

1° D'attendre le retour de J. MOCH pour se prononcer sur l'utilité d'un débat devant l'Assemblée Nationale ;

2° De confirmer la position du Parti contre le réarmement allemand (unanimité moins une abstention : BOUTBIEN).

VI. — Création d'une fédération en Guinée.

Conformément aux Statuts, le Comité Directeur autorise la création d'une Fédération en Guinée.

REUNION DU 11 OCTOBRE 1950

Président : COURTOIS.

I. — COMISCO. — Conférence de Paris.

La délégation du Parti comprendra Guy MOLLET et GRUMBACH.

II. — Conférence des experts à Royaumont, 4 au 8 décembre.

PIETTE est désigné. Le deuxième délégué sera choisi en tenant compte de l'observation de TANGUY-PRIGENT pour que ce ne soit pas un représentant qui s'intéresse spécialement aux questions industrielles.

III. — Publication du « Socialisme de notre temps ».

Le Comité Directeur fait confiance à Léon BOUTBIEN pour veiller à ce qu'à l'avenir il soit tenu compte de ses recommandations.

D'autre part, il est décidé qu'au cours d'une prochaine séance, il sera discuté des publications intérieures et extérieures du Parti.

IV. — Situation en Indochine.

A l'unanimité, le Comité Directeur confirme la nécessité de la présence française en Indochine. Il désigne une commission pour rédiger un texte et suggérer des solutions.

Feront partie de cette commission : ALDUY, BIDET, BOUTBIEN, COFFIN, DEFFERRE, GRUMBACH, Max LEJEUNE, METAYER, J. MOCH, ROSENFELD, SAVARY.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉLUS SOCIALISTES

LE CONGRES DES MAIRES DE FRANCE

Nos camarades se souviennent des incidents qui ont marqué, l'an dernier, le Congrès de l'Association Nationale des Maires de France.

Alors que les élus communistes étaient venus participer en masse au Congrès, les représentants de la majorité étaient en nombre très insuffisant. Aussi, le rapport moral du Bureau fut-il repoussé, ce qui créait une situation très délicate. Le surlendemain, le Congrès retrouva sa véritable physionomie par suite d'un effort (tardif) de présence de la part des maires de la Troisième Force, et le Bureau sortant fut réélu avec notre camarade LE GALLO, secrétaire général.

Le Congrès 1950 s'ouvrira le 28 novembre à Paris, salle Pleyel, et se terminera le 1er décembre. Nous demandons le plus instamment aux maires socialistes d'y assister et de ne pas oublier qu'en cas d'empêchement ils peuvent donner leurs pouvoirs à un adjoint ou à un conseiller municipal. Ils savent, par ailleurs, que les frais de déplacement à Paris pour la circonstance sont imputables au budget communal.

Comment admettre, en effet, que 150 municipalités socialistes seulement soient représentées en de telles assises, alors que notre Parti détient plusieurs milliers de mairies ? Il serait absurde que la direction d'une association nationale comme celle des Maires de France passe en d'autres mains, quand notre supériorité numérique est considérable.

Afin que nos camarades puissent prendre toutes dispositions utiles en vue des débats et étudier ensemble l'ordre du jour, nous les réunirons la veille en une grande

Conférence des Maires Socialistes
le lundi 27 novembre 1950

à la Mairie de Puteaux, salle des Conférences
(Métro : Pont-de-Neuilly, et autobus jusqu'à la Mairie de Puteaux)

Nous tiendrons deux séances, à 9 h. 30 et 14 h. 30, avec la participation effective du *Secrétariat Général du Parti* et des *Ministres socialistes*, sous la présidence de Denis CORDONNIER, député du Nord et Président de la Commission de l'Intérieur à l'Assemblée nationale. (A 12 h. 30, repas amical.)

LE GALLO fera un exposé général et donnera toutes informations nécessaires aux congressistes.

Maires socialistes, répondez à notre appel : soyez présents le 27 novembre, à Puteaux, et le lendemain, salle Pleyel !

D. CORDONNIER, R. MARZAUK.

JEUNESSES SOCIALISTES

Conférence Nationale de Limoges 14-15-16 Juillet

I. — FEDERATIONS REPRESENTEES

FÉDÉRATIONS	MANDATS	DÉLÉGUÉS
Alpes-Maritimes	4	1
Ardennes	14	3
Aude	9	2
Aveyron	4	1
Bouches-du-Rhône	16	4
Charente-Maritime	2	1
Cher	6	1
Creuse	6	1
Doubs	4	1
Gard	8	2
Haute-Garonne	9	2
Gironde	14	3
Hérault	14	3
Loiret	3	1
Manche	2	1
Marne	2	1
Nord	28	7
Oise	15	4
Pas-de-Calais	73	18
Haut-Rhin	2	1
Seine-Inférieure	5	1
Seine-et-Oise	3	1
Somme	9	2
Tarn	7	2
Tarn-et-Garonne	3	1
Var	3	1
Haute-Vienne	9	2
	274	68

II. — STATUTS EN VIGUEUR

Nous rappelons que le Mouvement des Jeunesses Socialistes est actuellement régi par les statuts adoptés par la Conférence Nationale de BAGNEUX, le 26 septembre 1948, et publiés dans le *Bulletin Intérieur* du Parti de novembre-décembre 1948, n° 37 ; cependant deux articles de ces statuts ont été modifiés au cours de l'année 1950 (réunion du C.D. du 7 juin 1950).

Voici le texte modifié de ces articles :

ART. 23. — Dans les Conférences Nationales chaque Fédération bénéficie :

— D'un mandat de droit ;

— D'un mandat sur la base de 120 timbres (10 feuillets complets) ou fraction de 120 supérieure à 50 pris dans l'année précédente.

ART. 24. — Dans les Conférences Nationales, chaque Fédération a droit :

— A un délégué au-dessous de quatre mandats ;

— A un délégué supplémentaire par quatre mandats en plus ou fraction de quatre supérieure ou égale à trois. Ces délégués sont élus par les Congrès des Fédérations.

ART. 24 *bis*. — Les chiffres servant de base aux calculs pour la représentation des Fédérations prévue aux articles 23 et 24 peuvent être modifiés suivant l'état de recrutement du Mouvement, de façon à conserver à la Conférence Nationale les conditions nécessaires à la bonne marche de ses travaux.

Ces modifications seront proposées par le Bureau National à la Conférence Nationale pour entrer en vigueur dès l'Assemblée Nationale suivante et, ne constituant pas en elles-mêmes une modification aux statuts, ne tombent pas sous le coup de l'article 29.

III. — DECISIONS DE LA CONFERENCE NATIONALE

ELECTION AU COMITE NATIONAL

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur, adopté à l'unanimité à l'ouverture de la Conférence, le vote pour l'élection au Comité National a été effectué par les délégués titulaires à la Conférence Nationale, chaque délégué titulaire disposant d'une voix.

Trois Fédérations n'avaient pas envoyé de délégué. Ce sont : la Charente-Maritime (1 délégué), la Manche (1 délégué), le Haut-Rhin (1 délégué).

1° Membres jeunes élus par la Conférence

AUZANNEAU Guy;
BENZIMRA Yves;
BIENFAIT Roger;
BILLECOCQ Claude;
BOYER Michel;
CHERBUT Jean;
CLEMENT Jean;
DEVREESE Denise;
FATOUS Léon;
FIL Claude;
GARRIGUES Emile;
GRENOT Gabriel;
GOAPPER Henri;
HUILLET Louis;
LAURENT René;
MARTY Jacques;
MAUROY Pierre;
POUECH Michel;
PRIORIS Roger;
RIMBERT Jean.

***

KARILA Gaston, au titre de *Secrétaire National des Etudiants Socialistes.*

La Conférence des Jeunesses Socialistes, au moment où Daniel LIGOU quitte le Secrétariat National, lui affirme l'expression de sa sympathie affectueuse et lui adresse ses remerciements pour l'action incessante qu'il a menée pendant son passage au Secrétariat National des J. S.

La Conférence souhaite le voir siéger au nom du Parti au Bureau National, pour que celui-ci puisse profiter encore longtemps de ses conseils.

(On sait en effet que notre ami Daniel Ligou, atteint par la limite d'âge, avait décidé de ne pas se représenter à l'élection au Comité National.)

2° Membres adultes désignés par le Comité Directeur

BEAUMONT Lucien;
BECART;
CAILLIERET Christian;
COURTOIS Jean;
LESUR Marcel;
MALACRIDA Henry;
MAUVAIS;
MAZIER Jeanne;
MISTRAL Roger;
RAUDE Eugène;
SICOT Marcel.

ELECTION DU BUREAU NATIONAL

Le Comité National s'est réuni le 15 juillet, à Limoges, et a constitué comme suit son Bureau National :

Secrétaire Général, Membre du Comité Directeur :
H.-F. MALACRIDA.

Secrétaire National :
Pierre MAUROY.

Secrétaires Nationaux Adjoints :
Guy AUZANNEAU;
Roger BIENFAIT.

Membres du Bureau National :
Claude BILLECOCQ;
Michel BOYER;
Christian CAILLIERET;
Gaston KARILA;
Marcel LESUR;
Roger MISTRAL;
Eugène RAUDE.

1° Propagande

(présenté par Pierre Mauroy)

Les Jeunesses Socialistes doivent toujours penser à laisser des traces du Socialisme dans la société.

A L'EXTÉRIEUR DU PARTI

a) Diffuser le *Jeune Militant* (faire des abonnés) ;

b) Etre présent partout;

c) Manifestations J. S. (Journée Léo-Lagrange) ;

PASSEZ VOS COMMANDES DE MATERIEL LEO-LAGRANGE

Insignes :

Insignes vieil argent, pièce ..... 25 fr.
Insignes laiton patiné or, la pièce .. 15 fr.

Volume :

Le Message de Léo Lagrange..... 300 fr.
(E. RAUDE et G. PROUTEAU)

(Réduction de 10 % pour toute commande au-dessus de 6 exemplaires et de 20 % au-dessus de 20 exemplaires.)

d) Intensification et orchestration des mots d'ordre J.S. (édition de tracts, bandes, affiches, peinture sur les murs et routes, partout où cela est possible).

RELATIONS AVEC LES MOUVEMENTS DE JEUNES

Maintenir et intensifier l'effort poursuivi avec :

a) La Délégation Permanente des Jeunes pour la Paix;

b) Les Maisons Internationales de Jeunes;

c) Le Mouvement Démocratique et Socialiste pour les Etats-Unis d'Europe;

d) Le Comité des Amis de Léo Lagrange.

(Adopté à l'unanimité.)

2° Sports et Loisirs

(présenté par Huillet)

a) UN GRAND MINISTÈRE DE LA JEUNESSE.

Les Jeunesses Socialistes demandent la formation d'un grand ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, correspondant aux aspirations et aux besoins de la Jeunesse.

b) CONTRE L'EXPLOITATION SCANDALEUSE DU SPORT PROFESSIONNEL.

Les Jeunesses Socialistes dénoncent et condamnent l'exploitation scandaleuse du Sport professionnel et le corporatisme sportif et demandent, à la place de la construction de grands stades à recettes, la multiplication des stades et piscines ouverts à tous les Jeunes sans distinction.

c) LE COLLECTIF A 50 %.

Sur le plan national, reprise de la revendication par le Comité des Amis de Léo Lagrange et l'intervention des parlementaires socialistes, action qui, incontestablement, s'avérera plus efficace.

Sur le plan local, nous invitons les camarades à ne pas participer aux Comités des 50 %, mais plutôt à amener les Jeunes à revendiquer avec les Amis de Léo Lagrange.

d) DURÉE DU TRAVAIL.

Dans le cadre de la politique des Sports et Loisirs, le Congrès demande que le temps légal de travail soit strictement respecté en faveur des jeunes travailleurs et que la lutte soit poursuivie contre l'exploitation capitaliste des jeunes.

MANIFESTATION LEO - LAGRANGE

MOTION PRÉSENTÉE
PAR LA FÉDÉRATION DE LA GIRONDE

La Conférence Nationale des Jeunesses Socialistes,

☐ *Tout en reconnaissant qu'une fête nationale officielle consacrée à la mémoire de l'ancien Ministre Léo Lagrange est souhaitable au point de vue propagande;*

☐ *Estimant cependant que les socialistes se doivent de célébrer l'action du militant socialiste;*

☐ *Demande qu'à côté de cette fête officielle, le P.S. et les J.S. organisent, sur le plan national, une fête spécifiquement socialiste.*

En ce qui concerne les FOYERS LEO-LAGRANGE, la Conférence Nationale a adopté les textes suivants :

PREAMBULE

C'est en s'inspirant de l'œuvre magnifique de Léo Lagrange, premier Ministre de la Jeunesse, que nous devons poursuivre inlassablement notre action dans le domaine des Sports et Loisirs.

Nous devons d'autre part, en toute occasion, rappeler que son œuvre est celle d'un grand militant de notre Parti et par conséquent une œuvre essentiellement socialiste. Il incombe à chacun de nous de la faire mieux connaître.

LES COMITÉS LÉO-LAGRANGE.

Chaque Fédération *prend l'engagement de créer avant la fin de cette année* un Comité Départemen-

tal des Amis de Léo Lagrange et, dans la mesure du possible, des Comités locaux des Amis de Léo Lagrange, chargés de perpétuer le souvenir de Léo Lagrange.

Tout militant socialiste, surtout s'il est un Jeune Socialiste, a pour devoir de lire, faire lire et diffuser l'admirable volume édité à l'occasion du dixième anniversaire de la mort de Léo Lagrange.

Léon Blum, dont notre Parti vient d'éprouver la perte cruelle, avait tenu à préfacer ce volume.

Les commandes sont à adresser au B.N. des J.S., 12, cité Malesherbes, Paris (9e). Paiement par mandat-carte ordinaire au nom de Pierre Mauroy, ou par virement au compte chèque postal 5985-50 J.S. Paris. Envois contre remboursement.

LES FOYERS LÉO-LAGRANGE.

Le *Bureau National* devra, avec le Comité National des Amis de Léo Lagrange, créer la Fédération Nationale des Foyers Léo-Lagrange.

Sur le plan fédéral :

Il appartiendra au B.N. de dresser la carte des Foyers Léo-Lagrange d'après les informations qui lui seront données par les Fédérations, *renseignements qui devront parvenir au Bureau National dans les trois mois qui suivent.*

Chaque Fédération devra, de son côté, créer avant la fin de l'année au moins un Foyer Léo-Lagrange, et cela suivant les précisions statutaires qui seront données par le Bureau National des J.S.

En tout état de cause, les Fédérations devront tenir régulièrement le Bureau National au courant des efforts fournis, des difficultés rencontrées et des résultats obtenus.

Il importe de bien faire apparaître le rôle *distractif* des Foyers Léo-Lagrange, sans pour cela négliger le rôle éducatif.

Le rôle essentiel du Bureau National sera d'aider, par une documentation précise, les responsables fédéraux des Foyers.

A cet effet, *le Bureau National fera parvenir, avant le 31 décembre 1950, un guide* à tous les responsables fédéraux des Foyers Léo-Lagrange.

MANIFESTATIONS LÉO-LAGRANGE.

a) *Sur le plan national :*

Le Bureau National reprendra, pour 1951, les directives données par le Bureau National sortant pour l'organisation générale de la Journée Nationale Léo-Lagrange (insignes Léo-Lagrange, numéro spécial de *Jeune Militant* et numéro spécial de la *Documentation politique*) ;

b) *Sur le plan fédéral :*

Chaque Fédération doit mesurer tout l'intérêt que représente pour elle l'organisation d'une telle journée et prévoir à l'avance les grandes lignes, pour ne négliger aucun détail d'organisation pratique.

Il est souhaitable d'autre part que les Fédérations organisent *une Journée des Foyers Léo-Lagrange*, manifestation amicale destinée aux camarades.

CAMPS DE VACANCES.

STAGES DE FORMATION DE CADRES.

Organisation d'un stage national d'orientation destiné aux camarades responsables des Foyers fédéraux et qui se sont signalés par leurs réalisations.

Nécessité d'envoyer davantage de camarades aux stages nationaux organisés par le Parti et le Bureau National.

En ce qui concerne les CAMPS DE VACANCES, le texte ci-dessous a été adopté par la Conférence Nationale :

« Les Jeunesses Socialistes demandent l'organisation d'un camp de travail subventionné par l'Etat en vue de permettre aux jeunes et en particulier aux Etudiants de bénéficier de vacances, malgré la précarité de leurs ressources. »

...Et le texte ci-dessous, émanant du Bureau National, publié dans le dernier numéro de « Jeune Militant » :

« Un des problèmes essentiels des camps de vacances J.S. est celui du nombre de participants. Et, il faut bien le dire, les J.S. ne vont pas — comme ils devraient y aller — dans les camps socialistes.

« Manque de renseignements, manque de publicité, peut-être (quoique un effort ait été fait, par l'intermédiaire du *Jeune Militant*) — manque de coordination entre les périodes des camps et les vacances, sans doute.

« Mais, surtout, manque d'habitude : l'habitude toute simple d'aller passer ses vacances au milieu de Jeunes qui partagent le même idéal, la même conception de la vie.

« Et pourtant, à côté de conditions pécuniaires absolument exceptionnelles, huit camps J.S. sont toujours situés dans des régions susceptibles de contenter les plus difficiles au point de vue touristique. Alors, pourquoi ?

Les Jeunesses Socialistes félicitent Guy MOLLET, Secrétaire Général du Parti, pour l'action qu'il a menée avec l'appui du Comité Directeur et du groupe parlementaire pour regrouper une majorité républicaine, décidée à améliorer le sort de la classe ouvrière et donner satisfaction à ses légitimes revendications.

« *Doit-on envisager l'organisation d'un grand camp unique plutôt que de disperser les efforts ?*

« Doit-on étaler la durée de ce camp sur un mois au moins pour permettre à un grand nombre de camarades d'en bénéficier ?

« *Autant de questions* qui doivent susciter des suggestions dans les réunions de sections et *qui doivent amener des propositions au Bureau National.* »

3° Education
(présenté par Bienfait Roger)

La Conférence Nationale des Jeunesses Socialistes demande :

a) La continuation du programme établi depuis Toulouse, en insistant :

— Sur l'envoi d'un cycle d'Exposés éducatifs — ayant trait à la doctrine et à l'actualité;

— Sur la diffusion des chants J.S., des jeux, par le canal de *Jeune Militant* et les comptes rendus ronéotés des Conférences et des Stages;

b) La présence d'un délégué J.S. aux bureaux locaux des Cercles Jean-Jaurès;

c) L'envoi d'une adresse par le B.N. au nom du Mouvement au Ministre de l'Education Nationale pour s'élever contre l'éviction des J.S. des organismes centraux de jeunesse.

(*Adopté à l'unanimité.*)

4° Défense laïque

La Conférence Nationale des Jeunesses Socialistes, réunie à Limoges les 14, 15 et 16 juillet, devant l'offensive cléricale qui se développe sur le pays au mépris des lois républicaines,

— Réaffirme solennellement son attachement inconditionnel à l'Ecole laïque;

— Demande le maintien intégral du régime existant et son élargissement aux Départements qui n'en bénéficient pas actuellement;

— S'oppose à toute économie sur les crédits sur l'Education Nationale et en particulier sur ceux qui sont destinés à l'Enseignement de formation professionnelle;

— S'oppose à toute subvention officielle ou camouflée à l'enseignement privé;

— Réclame la création d'un grand Ministère de l'Education Nationale;

— Affirme la nécessité d'un vaste programme de constructions scolaires;

— Invite les militants J.S. à rester vigilants sur le problème de la Défense laïque et à militer dans les Œuvres laïques de la Ligue de l'Enseignement.

5° La Presse socialiste

a) Vœu présenté au « Populaire-Dimanche ».

La Conférence Nationale des Jeunesses Socialistes, réunie à Limoges les 14, 15 et 16 juillet,

Connaissant les difficultés auxquelles doit faire face la rédaction de *Populaire-Dimanche* lorsqu'elle doit assurer la publication d'informations ou d'articles provenant du B.N. des J.S., mais ayant conscience de l'intérêt que présente, pour la propagande des jeunes, la diffusion sans cesse plus étendue du *Populaire-Dimanche;*

— Insiste auprès de la Direction de *Populaire-Dimanche* pour que celle-ci s'efforce d'assurer la parution des informations et articles jeunes importants, dans la mesure ou ceux-ci présentent un intérêt réel pour la majorité des lecteurs.

b) « Jeune Militant » (*Bulletin d'information des Jeunesses Socialistes S.F.I.O.*).

1.200 ABONNEMENTS
AVANT LE 1er DECEMBRE 1950

La compétition des 1.200 *abonnements est ouverte. Je suis persuadé que tous les camarades se feront un strict devoir socialiste « de travailler » pour recueillir* 1.200 *abonnements avant le* 30 *novembre.*

Des promesses solennelles — peut-on dire — ont été échangées au Congrès National de Limoges.

1. *Les Fédérations, les Sections apportent au Bureau National* 1.200 *abonnements avant le* 30 *novembre;*

2. *Le Bureau National sort en décembre un* Jeune Militant *nouvelle formule.*

Sur le contrat, un article stipule : « Toute rétractation sera jugée sévèrement par « le Code socialiste ».

L'enthousiasme et la joie qui animaient les visages de Limoges doivent se concrétiser par une action efficace et rapide.

Des chiffres vous sont donnés par ailleurs.

Ils constituent le minimum de l'effort que doit accomplir chaque Fédération. Ils constituent le cran d'arrêt derrière lequel il est interdit de stationner.

Nous avons tous à cœur l'ardent désir de refaire un grand mouvement J.S. Les paroles ne suffisent pas pour une telle tâche, il faut du dévouement, il faut du courage, il faut du travail.

C'est un pacte de dévouement, de courage et de travail qui nous unit. Le lancement du Jeune Militant *a été une première étape. Cette campagne d'abonnements est une seconde étape, une troisième suivra.*

Camarades, soyez-en persuadés, nous irons loin ainsi. Mais il faut vouloir.

Tous nous montrerons que nous voulons.

Pierre MAUROY,
Secrétaire National.

FEDERATIONS

(*Nombre d'abonnements à faire parvenir au B.N. avant le 1er décembre*)

Aube, 10; Aude, 55; Alpes-Maritimes, 60; Allier, 15; Aisne, 15; Ardennes, 50; Ariège, 10; Aveyron, 10; Basses-Alpes, 10; Bouches-du-Rhône, 40; Belfort, 20; Calvados, 10; Charente-Maritime, 10; Cher, 20; Côtes-du-Nord, 10; Creuse, 15; Deux-Sèvres, 20; Doubs, 20; Finistère, 10; Gard, 50; Gers, 10; Gironde, 30; Hautes-Alpes, 10; Hérault, 30; Haute-Garonne, 40; Haut-Rhin, 10; Haute-Saône, 5; Haute-Vienne, 40; Ille-et-Vilaine, 10; Isère, 20; Jura, 20; Landes, 5; Loire, 5; Loire-Inférieure, 15; Loiret, 10; Lot, 10; Maine-et-Loire, 10; Manche, 5; Marne, 10; Meurthe-et-Moselle, 15; Nord, 90; Oise, 40; Pas-de-Calais, 110; Rhône, 20; Sarthe, 10; Seine-et-Marne, 5; Seine-et-Oise, 20; Seine-Inférieure, 20; Somme, 40; Tarn, 50; Tarn-et-Garonne, 30; Var, 15; Vienne, 20.

ABONNEMENTS

Un an ..... 100 francs

C. Chèques Postaux : PARIS n° 5985-50

Administration :

Pierre MAUROY, 12, cité Malesherbes, PARIS (9e)

6° Questions agricoles

(présenté par Raymond Ranquet)

L'an dernier, nous avions adopté à l'unanimité un programme d'action établi par la Commission des Jeunes Paysans. Toutefois, nos conclusions d'alors, au cours de l'exercice qui s'est écoulé, sont restées lettre morte.

Toutefois, nous avons pensé que le programme établi adopté à Roubaix restait valable et que, puisqu'il avait déjà été sanctionné par un vote unanime, il n'y avait pas lieu pour nous de le modifier dans ses grandes lignes, mais seulement d'y apporter quelques modifications. Ce que nous désirons, c'est surtout envisager les possibilités d'application par le prochain Comité National.

Voici donc, résumées, les conclusions sur les revendications proprement dites de la Jeunesse paysanne :

Formation professionnelle

a) Extension des écoles professionnelles d'agriculture;

b) Présalaire aux étudiants agricoles (Ecole Nationale d'Agriculture, Ecoles professionnelles). Application aux étudiants en agriculture du système provisoire de bourses (en attendant le présalaire généralisé) ;

c) Développement des stages nationaux agricoles;

d) Création de cours post-scolaires laïques, faits le soir par des instituteurs qui auront suivi un stage dans une Ecole professionnelle, ces cours pouvant avoir lieu soit sur le plan communal, soit sur le plan intercommunal;

e) Développement des échanges de jeunes cultivateurs entre les différents groupes et les différentes nations européennes.

Loisirs

Lutte pour l'application de la loi Levindrey sur les congés payés et le repos hebdomadaire d'un jour.

Création dans chaque municipalité de terrains de sports, de bibliothèques et de foyers ruraux, dans le cadre des Foyers Léo-Lagrange.

Questions diverses

a) Prêt d'installation et d'équipement aux jeunes ménages;

b) Accroissement des permissions agricoles aux jeunes soldats;

c) Propagation de la coopération chez les jeunes agriculteurs : coopératives de production, de consommation, d'achat du matériel agricole;

d) Inciter les jeunes agriculteurs à militer activement au sein des organisations syndicales.

Amélioration de l'habitat rural (adduction d'eau, électrification, motoculture, percement de routes et chemins ruraux, etc.).

Mesures proposées pour l'application de ce programme

a) Nomination au sein du Comité National d'un responsable aux questions agricoles;

b) Le responsable national pourrait être assisté d'une commission composée de cinq camarades (ou plus), pris parmi les fédérations rurales, avec laquelle il pourrait étudier un véritable programme de propagande auprès de la jeunesse rurale. Cette commission pourrait être réunie régulièrement, sinon les membres devraient envoyer périodiquement des rapports au responsable national;

c) Chaque fédération et chaque groupe devront également avoir, comme sur le plan national, un responsable aux questions agricoles;

d) Nous demandons que la documentation de la Commission agricole du Parti soit adressée à tous les responsables fédéraux comme cela se fait déjà pour le *Bulletin intérieur* et la *Documentation politique.*

Nous demandons qu'une place soit réservée aux questions agricoles et en particulier dans *Jeune Militant;*

e) Tenue de journées d'études consacrées aux questions agricoles sur le plan régional.

Au moment où d'autres Mouvements essayent d'embrigader la jeunesse rurale (J.A.C., U.J.R.F.), il est souhaitable et urgent que les Jeunesses Socialistes, elles aussi, aient un programme d'action efficace pour amener à elles la masse des jeunes travailleurs ruraux, qui sont déjà le noyau de certaines fédérations.

(*Rapport adopté à l'unanimité.*)

7° Questions internationales

a) Motion générale

Le Congrès National des Jeunesses Socialistes, réuni à Limoges les 14, 15 *et* 16 *juillet* 1950,

— Réaffirme sa volonté de paix universelle et sa certitude que celle-ci ne s'obtiendra que par l'acceptation simultanée, par toutes les nations sans exception, de l'arbitrage international, de la sécurité collective, du désarmement, dont Jaurès et Léon Blum se sont montrés les plus fervents défenseurs;

— Reconnaît comme agresseur tout pays qui refuse, en cas de conflit, de se soumettre à un arbitrage et à un contrôle international, acceptés par tous les pays, seul moyen d'établir la paix;

— Dénonce énergiquement la duperie d'une campagne démagogique faisant appel aux plus nobles sentiments de la classe ouvrière, mais ayant pour but d'endormir sa volonté de lutte pour la mieux livrer à l'oppression d'un totalitarisme étranger, fauteur de guerre, se superposant en fait à celle du capitalisme;

— Rappelle que tout effort pour la Liberté et la Justice sociale sera annihilé si l'on ne travaille pas, par tous les moyens, à maintenir la paix entre les nations;

— Demande la suppression de toutes les armes de guerre sans exception et le désarmement général simultané et contrôlé.

(*Adopté à l'unanimité.*)

b) Adhésion à l'Entente Régionale autour du Rhin

Le Congrès des J.S. de Limoges, unanime, a adopté le texte suivant, qui fixe définitivement la position des J.S. Français vis-à-vis de « l'Entente Régionale autour du Rhin », mise sur pied lors de la Conférence Nationale des E.S. à Grenoble en décembre 1949.

PREAMBULE

☐ Considérant qu'il s'impose, dans la situation actuelle, de resserrer davantage encore les liens fraternels existant entre les différents mouvements de jeunes et d'étudiants socialistes, membres de l'U.I.J.S.;

☐ Considérant que les problèmes d'après guerre posés à l'Europe occidentale n'auront de solution que dans une entente durable entre nos peuples;

☐ Considérant que les Ententes Régionales, prévues par le chapitre VI des statuts de l'U.I.J.S., permettent de travailler plus efficacement à un tel rapprochement;

En conséquence, la Conférence Nationale de Limoges ratifie l'adhésion des J.S. Français à l'Entente Régionale et invite toutes les organisations de Jeunes et d'Etudiants Socialistes qui, par leur proximité géographique et la similitude des problèmes auxquels ils ont à faire face, y seraient directement intéressés, à apporter leur adhésion.

c) Etats-Unis d'Europe

La Conférence Nationale, considérant :

— Que le chaos politique et économique de l'Europe est une des raisons de la stagnation actuelle du bas niveau d'existence des masses populaires;

— Qu'aussi longtemps que ne sera pas réalisée au sein d'une Fédération Européenne la coordination des économies nationales, le régime social de l'ensemble de la classe ouvrière ne saurait être efficacement amélioré;

— Que seuls des organes politiques dotés de pouvoirs réels d'ordre législatif, exécutif et judiciaire pourront assurer dans une Europe une paix durable;

— Que l'Europe à organiser doit nécessairement comprendre tous les pays européens, y compris l'U.R.S.S. et les régions actuellement subjuguées par elle;

— Mais que l'impossibilité actuelle de comprendre dans le concert européen lesdits pays et d'autres telle l'Espagne, parce que privés de liberté, ne saurait contraindre à l'inaction en empêchant l'union des pays libres;

— Invite l'U.I.J.S. à engager en tant qu'organisation internationale et à inciter ses adhérents à entreprendre et poursuivre une action intense en faveur de l'idée européenne, à participer activement à l'action des mouvements socialistes pour les Etats-Unis Socialistes d'Europe dans les pays où ils existent, et à défaut à l'action de tels mouvements fédéralistes, dans la mesure où les conceptions politiques desdits mouvements ne contredisent pas les principes du Socialisme;

— A poursuivre l'éducation des militants pour leur permettre de se faire les meilleurs propagandistes de l'idée européenne.

d) Camp international des J.S. a Stockholm (12-19 juillet 1950)

La Conférence Nationale de Limoges, informée des relations des J.S. de France avec les organisations des Jeunesses Socialistes Etrangères et des

Travaux préparatoires au Congrès de l'U.I.J.S. à Stockholm du 12 au 19 juillet 1950, se félicite de la part de plus en plus grande que le mouvement des J.S. de France prend aux activités internationales des Jeunesses Socialistes;

— Fixe comme première tâche au B.N. le soin de mettre sur pied, en accord avec les camarades des pays limitrophes, une meilleure coordination des activités;

— Mandate le B.N. pour multiplier, avec toutes les organisations de Jeunes Socialistes, les rapports les plus étroits, notamment sous la forme d'échanges.

Les Jeunesses Socialistes, réunies dans la capitale de la Suède, ont lancé, s'adressant à l'U.R.S.S. et aux forces capitalistes, un *nouvel Appel de Stockholm* que nous publions ci-dessous :

Les participants au camp international des Jeunesses Socialistes, réunis dans la banlieue de la capitale suédoise, ont rédigé un nouvel « appel de Stockholm » qui affirme notamment :

« Nous nous adressons au gouvernement et au « peuple russe, y compris sa jeunesse, en leur « criant :

« Arrêtez la guerre froide aussi bien que la guerre « sanglante. Empêchez l'O.N.U. de tomber en ruine « et prenez part à l'œuvre de collaboration internationale. Rendez aux pays de l'Europe orientale « leur liberté et leur indépendance. Supprimez la « terreur et les persécutions. Ouvrez les frontières. « Laissez-nous parler nous-mêmes à la jeunesse so« viétique et laissez-nous la convaincre qu'elle n'a « pas à craindre une agression de notre part ! »

« Mais nous nous opposons aussi aux forces im« périalistes et capitalistes, sources de différends « entre les groupes sociaux et les gouvernements. « Nous leur crions : « Donnez aux peuples colo« niaux opprimés leur liberté. Remplacez l'impé« rialisme par la collaboration entre les peuples « libres et égaux et permettez une répartition juste « des richesses de la terre entre les peuples. »

« Nous engageons l'humanité entière à lutter « pour la paix et la liberté de tous les peuples, pour « la sécurité sociale de tous et pour le socialisme « démocratique. »

On sait que le camp de Stockholm, organisé par l'Union Internationale des Jeunesses Socialistes, s'est tenu du 12 au 19 juillet. Il groupait 20.000 jeunes venus de tous les pays.

Les J.S. françaises étaient représentées par une délégation dirigée par notre camarade Gaston Karila, secrétaire national des Etudiants Socialistes et membre du Comité National des J.S.

e) RÉFUGIÉS

La Conférence Nationale des J.S. émet le vœu que les camarades des mouvements de Jeunes Socialistes en exil, dont les Partis adultes correspondants sont reconnus par le C.O.M.I.S.C.O., soient représentés sans restriction au sein de l'U.I.J.S.

8° Questions de trésorerie

Après entendu un court rapport du trésorier, la Conférence Nationale a adopté, à l'unanimité, le texte suivant :

La Conférence Nationale des Jeunesses Socialistes adresse au camarade Christian Caillieret, trésorier des J.S., ses félicitations et ses remerciements pour sa gestion financière parfaite.

IV. — DATE ET LIEU ENVISAGES POUR LA PROCHAINE CONFERENCE NATIONALE

En principe, la prochaine Conférence Nationale des J.S. sera organisée par la Fédération du Gard pendant les vacances de Pâques.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LOISIRS LÉO-LAGRANGE VA NAITRE...

Les jeunes boudent les Mouvements de Jeunesse... Voilà ce que l'on peut constater dans tout le pays. Mais est-il sûr que les Mouvements apportent aux jeunes ce qu'ils désirent ?

Avant guerre, la spécialisation assez avancée des Mouvements de Jeunesse n'offrait pas de graves inconvénients. Nombreux étaient les jeunes qui avaient plusieurs cartes dans leur poche, et il s'établissait une espèce de circuit fermé entre tous les Mouvements de jeunes travailleurs.

La situation est maintenant changée. Les querelles intestines et les scissions, la division du monde ouvrier, ne permettent plus de fermer le circuit. Les mouvements se replient sur eux-mêmes et le jeune est placé dans l'alternative suivante : ou ne rien faire, ou militer dans un mouvement qui, de toute façon, ne lui donnera pas entière satisfaction parce que trop étroit.

A cet état de chose, les Socialistes ont le devoir de porter remède. Ils le porteront en créant la Fédération des Clubs de Loisirs Léo-Lagrange.

Cette Fédération regroupera tous les jeunes pour qui la liberté n'est pas un vain mot.

Elle en fera d'abord des hommes (aspect culturel, éducatif du Club de Loisirs Léo-Lagrange).

Elle les intéressera par des activités variées (aspect touristique, artistique, etc... du Club des Loisirs Léo-Lagrange).

Elle les entraînera vers un idéal de justice sociale et de liberté (aspect politique du Club de Loisirs Léo-Lagrange).

Les statuts de la Fédération Nationale des Clubs de Loisirs Léo-Lagrange sont déposés. Dans quelques semaines, la Fédération sera née.

Il appartient maintenant à tous les Foyers Léo-Lagrange d'adhérer à la Fédération.

Sur le plan départemental, les secrétaires fédéraux jeunes, en liaison avec les adultes, doivent créer les Comités Départementaux des Clubs de Loisirs Léo-Lagrange.

Sur le plan local, les Foyers Léo-Lagrange doivent naître partout où il y a des Sections de jeunesses socialistes, partout où il y a des municipalités socialistes.

Un regroupement des jeunes est en cours. Les socialistes doivent l'aider.

Pierre MAUROY,
Secrétaire National des J.S.

Les Secrétaires Fédéraux jeunes sont en possession des statuts-types de la Fédération des Clubs de Loisirs Léo-Lagrange. Dans un délai très court, ces statuts doivent être déposés à la Préfecture de chaque département.

Toute la correspondance concernant la création des Foyers Léo-Lagrange doit être adressée à Pierre MAUROY, 9, rue Victor-Massé - PARIS (9e).

●

Nous publions ci-dessous un extrait du « Cri Catalan » montrant que la création, sur le plan local, de Foyers Léo-Lagrange, est possible. Nos camarades des Pyrénées-Orientales ont surtout axé leur effort, au départ, vers des activités sportives. Nul doute que les activités éducatives et culturelles prendront leur place le plus naturellement du monde, dans leur belle réalisation. Nul doute encore que, le plus naturellement du monde, les jeunes du Foyer de Perpignan se sentiront de plus en plus attirés vers l'Idéal de Justice Sociale et de Liberté qui est le ciment et la raison d'être de notre Parti.

En plein centre de Perpignan se dresse une grande Maison de la Jeunesse qui a pris le nom de Foyer Léo Lagrange.

Les nombreux jeunes gens qui fréquentent cette maison qui est devenue « Leur Maison » trouvent toute naturelle, aujourd'hui cette réalisation qui pourtant est le fruit d'efforts soutenus, de dévouements inlassables, de collaboration confiante d'une poignée de bâtisseurs qui a su vouloir avec ténacité, qui a réussi et qui veut persévérer.

Nous ne rappellerons pas les difficultés surmontées depuis le premier jour, pas plus que nous ne nommerons aucun de ceux qui ont lutté pour perpétuer l'œuvre du regretté Léo Lagrange.

Le Président du Foyer nous disait : « Il y a chez nous, une véritable équipe toujours unie dans les bons comme dans les mauvais moments.

« Nous avons voulu libérer notre groupement de l'emprise de tout parti politique pour lui conserver une indépendance totale. Pourtant, nous avons eu à lutter et luttons encore contre des envieux qui, incapables de construire, voudraient atteindre l'œuvre à laquelle nous sommes si fidèlement attachés.

« Les pouvoirs publics ne nous ont pas toujours apporté l'aide que nous méritons avec nos dix sections sportives et notre organisation de loisirs.

« Nous avons eu pas mal de désillusions, mais nous avons su réagir en temps voulu pour que le Foyer Léo Lagrange demeure la première organisation de la Jeunesse du département.

« Dans un prochain article, nous ferons connaître à vos lecteurs nos projets, mais pour l'instant, je crois préférable que vous vous rendiez compte, par vous-même, de la vitalité de notre club ».

Et nous avons pris contact avec les diverses sections sportives.

Football

Dan une petite pièce, à l'entrée, nous avons rencontré une dizaine de jeunes dirigeants affairés qui discutaient football. Ils ne semblaient pas troublés par les événements précédents qui avaient provoqué la rupture avec le S.O.P. L'un d'eux nous dit : « Il y a 20

ans que je lutte pour le football, nous avons libéré notre club des Messieurs à galette qui voulaient nous juguler, le Football-Club Léo Lagrange vient de naître, soyez persuadé qu'il se porte d'ores et déjà à merveille et qu'il fera parler de lui.

Cyclisme

Mais voici le trésorier général du Foyer qui nous accoste en souriant, accompagné d'un grand gaillard qui n'est autre que le populaire Bobo « ex-tour de France ». Voyez-vous, nous dit-il, ce ne sont pas que les chiffres qui m'occupent, je prépare les déplacements des coureurs du Vélo-Club Léo Lagrange pour dimance prochain. Nous possédons plus de 50 licenciés et, parmi eux, de très bons éléments parmi lesquels un véritable espoir du cyclisme languedocien, Juncy, sur qui nous fondons les plus grands espoirs.

Notons, en passant, que c'est le Foyer qui organise l'arrivée de l'étape du Tour, Saint-Gaudens-Perpignan et, malgré certaines critiques acerbes et combien intéressées, nous sommes persuadés que le club « Vert et Blanc » se montrera digne de la confiance qui lui a été témoignée par les organisateurs de la « Grande-Boucle ».

Boxe

Nous voici avec Llati qui, patiemment, prépare les jeunes boxeurs, tandis que Baigt, ce petit poids lourd de plus de 100 kilos, prend les coups des jeunes élèves sans s'émouvoir le moins du monde.

Il y a beaucoup de travail à faire dans ce sport, nous dit le moniteur du Cercle pugilistique Léo Lagrange, car il n'y a pas de salle à Perpignan et les organisations sont très coûteuses. Nous organisons des petites soirées avec l'U.S.A.P. dans le département, qui connaissent un véritable succès.

Espérons que les Pouvoirs Publics se décideront un jour à aider ce sport qui, sur le plan National, a toujours servi la propagande sportive de notre pays.

Basket

Les basketteurs du Foyer sont radieux car ils ont fusionné avec la brillante équipe d'Estoher et disputeront cette saison le championnat d'excellence. Trois autres équipes seront formées, dont une féminine.

Le basket devient de plus en plus populaire et trouvera une aide sans réserve auprès du C.A. du Foyer.

Athlétisme

Les jeunes athlètes du Foyer ont commencé leurs prouesses. Leur affiliation ayant été retardée, ils n'ont pu, les premiers jours, bénéficier des lauriers qu'ils avaient récolté sur le stade, mais ce n'est que partie remise et ils participent à la grande journée Léo Lagrange à Thuir.

Escrime

La section a été citée en exemple par le C.A., car ses débuts ont été des plus prometteurs et Me Pinsolles qui est chargé de l'entraînement de la salle peut être fier des résultats obtenus. Vivement que soit aménagée la belle salle qui leur est promise et vous verrez que la qualité et la quantité ne feront pas défaut au cercle d'Escrime Léo Lagrange.

Ping-Pong

Les trois mousquetaires (ils sont 4 bien entendu), Concayo, Blanc, Lafaille et Caillis dominent le lot de tous les joueurs de la région et ils ont obtenu de brillantes victoires à Toulouse, Montpellier et ailleurs. En octobre, il faudra compter sur eux et sur les jeunes.

Pétanque

« Les pétanqueurs, nous dit leur mentor, sont les plus difficiles à organiser. Notre section préfère les parties amicales, qui ont lieu tous les jours, que les concours. Pourtant, nous faisons au Foyer un gros effort pour les intéresser. Notre dernier concours Léo Lagrange a eu un gros succès d'affluence . 108 triplettes. Je sais que l'on peut nous adresser quelques reproches quant à l'organisation, mais je ne serai pas méchant en indiquant simplement que des éléments extérieurs à notre groupement ont fait l'impossible pour nous causer le plus grand préjudice.

Danse

Mais il est déjà très tard et nous nous apercevons qu'une animation nouvelle règne dans la salle de bal. C'est aujourd'hui samedi. L'orchestre est en place. Les jeunes filles et jeunes gens commencent à rentrer.

Henry Kent attaque sa première danse, les couples jeunes et harmonieux s'élancent sur la piste.

Heureuse maison où tous les efforts convergent vers le même but : distraire la jeunesse et lui procurer la joie de vivre.

Léo Lagrange ton œuvre se perpétue, le Foyer de Perpignan est digne de ton glorieux souvenir.

Dirigeants du Foyer, sportifs, jeunes qui fréquentent cette grande maison, restez unis et notre réussite sera une belle victoire pour notre belle jeunesse de France.

Extrait du *Cri Catalan*.

FEDERATION NATIONALE
des ETUDIANTS SOCIALISTES

CONFERENCE NATIONALE
(Clermont-Ferrand, 26 au 30 décembre 1950)

Circulaire E.S. n° 772.

Paris, 13 octobre 1950.

Chers camarades,

La Fédération Nationale des Etudiants Socialistes organise, du 26 au 30 décembre 1950, à Clermont-Ferrand, sa quatrième Conférence Nationale annuelle et une importante Rencontre Nationale et Internationale.

La Conférence Nationale se tiendra les 26 et 27 décembre. Elle sera immédiatement suivie de la Rencontre Internationale.

Outre les travaux de la Conférence et la Rencontre, deux excursions auront lieu dans les environs de Clermont-Ferrand. Nous visiterons les sites touristiques les plus caractéristiques du Puy-de-Dôme.

Le prix global du séjour (nourriture, hébergement et excursions) est fixé à 3.500 francs par participant. D'autre part, nous rappelons aux camarades qu'ils peuvent bénéficier de la réduction de 20 % sur les transports par chemin de fer à laquelle donne droit le billet de Congrès.

Nous espérons que Clermont-Ferrand sera le point de rencontre de nombreux camarades.

Avec nos meilleures amitiés socialistes.

Pour le B.N. des E.S. :
CHARLES CAPORALE.

H.-F. MALACRIDA,
Délégué du Parti.

P. S. — 1° *Nous invitons les camarades qui désireraient obtenir des renseignements complémentaires à s'adresser au Bureau National des Etudiants Socialistes, 12, cité Malesherbes, Paris (9e) ;*

2° *Les participants pourront être logés, soit gratuitement au dortoir, soit à leurs frais à l'hôtel.*

Contre le Réarmement Allemand

LISEZ, DIFFUSEZ
LE DISCOURS DE **DANIEL MAYER**

1 Brochure de 32 pages 15 frs - Par 10 exemp. franco domicile.

Passez commande à la LIBRAIRIE DES MUNICIPALITÉS
13, Rue de Maubeuge C. C. P. 6680-41 Paris

COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

La sentence ci-dessous vient de parvenir au Secrétariat. Nous avons tenu néanmoins à l'insérer au présent bulletin.

1° SEANCE DU 6 JANVIER 1948 :

PINTO contre FÉDÉRATION DE L'ISÈRE

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 8 janvier 1948, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le citoyen Gabriel PINTO a régulièrement interjeté appel à la sentence de la C.F.C. de l'Isère, en date du 31 mars 1946, qui a prononcé son exclusion du Parti.

Considérant qu'après avoir été vu par le Secrétaire de la C.N.C. et par le rapporteur, le citoyen PINTO n'a jamais répondu aux convocations à comparaître devant la C.N.C. qui lui ont été envoyées. Qu'il a quitté le domicile qu'il avait indiqué à Paris, sans laisser d'adresse.

Considérant, au surplus, que les faits relevés contre PINTO par la C.N.C. de l'Isère, sont établis par les pièces du dossier. Qu'il y a donc lieu de confirmer la sentence frappée d'appel.

PAR CES MOTIFS :

La C.N.C. confirme la sentence rendue par la C.F.C. de l'Isère à la date du 31 mars 1946, qui a exclu le citoyen PINTO du Parti.

2° SEANCE DU 25 MAI 1950 :

SECTION DE BIARRITZ contre VERMELINGER (Yonne)

SENTENCE

La Commission Nationale des Conflits, dans sa séance du 25 mai 1950, a rendu la sentence suivante :

Considérant que la Section de BIARRITZ a déposé une demande de contrôle contre le citoyen VERMELINGER, de la Fédération de l'Yonne, à raison :

1° De certains articles publiés par ce dernier dans un journal local, mettant en cause des membres de la Section de Biarritz;

2° De l'attitude de VERMELINGER à l'égard de certains élus du département;

Considérant qu'il résulte des déclarations faites par VERMELINGER à la Commission Nationale des Conflits, qu'il est bien l'auteur des articles incriminés. Que ces articles sont de nature à jeter le discrédit, non seulement sur les camarades qui y sont visés, mais également sur la section de BIARRITZ. Qu'il appert, en outre, des renseignements donnés par les camarades de la Fédération des BASSES-PYRENES, lors de leur audition, que VERMELINGER a attaqué publiquement CHAZE, dans sa vie privée, de façon inadmissible;

Considérant que VERMELINGER a ainsi, par ses actes, volontairement porté préjudice au Parti dans les conditions prévues par l'article 54 du règlement;

PAR CES MOTIFS :

La Commission Nationale des Conflits dit que VERMELINGER est exclu du Parti à la date du 25 mai 1950.

Armand DUCHAYNE

contre FÉDÉRATION DU TARN-ET-GARONNE

SENTENCE

La Commission Nationale des Conflits, dans sa séance du 26 octobre 1950, a rendu la sentence suivante :

Considérant qu'Armand DUCHAYNE a, dans le délai réglementaire, interjeté appel de la sentence de la Commission fédérale des Conflits du Tarn-et-Garonne, en date du 29 mars 1950, qui a prononcé son exclusion du Parti.

Considérant qu'il résulte du dossier que DUCHAYNE, à une élection cantonale récente, a été candidat dissident, malgré la décision contraire de l'organisme fédéral responsable.

Considérant que les explications fournies par DUCHAYNE, dans sa lettre du 25 avril 1950, ne sont pas de nature à excuser son acte d'indiscipline volontairement accompli par lui, malgré un avertissement préalable du Secrétaire fédéral.

Considérant que, convoqué deux fois devant la Commission Nationale des Conflits, les 7 juillet et 15 octobre 1950, DUCHAYNE ne s'est pas présenté et n'a pas même répondu. Que son acte tombe sous le coup de l'article 54 des Statuts.

PAR CES MOTIFS :

La Commission Nationale des Conflits confirme la sentence fédérale et dit que DUCHAYNE est exclu du Parti à la date du 29 mars 1950.

DANS NOS COMMISSIONS FEDERALES DES CONFLITS

Dans sa séance du 21 mai 1950, la C.F. des Conflits de l'Yonne a décidé l'exclusion du citoyen Jean MAROT, ex-membre de cette Fédération.

Journées d'Études de l'UNION FRANÇAISE

PARIS, les 24 & 25 MAI 1950

Sur l'initiative renouvelée de la Commission Nationale de l'Union Française, en accord avec le Secrétariat Général, le Bureau de l'Union Française du Parti a organisé, à Paris, les 24 et 25 Mai derniers, avant-veille et veille du Congrès National, deux journées d'études consacrées à l'examen de quelques-uns des problèmes d'Outre-Mer.

Les séances plénières de ces deux journées ont été présidées par notre ami Marius MOUTET, Président de l'Intergroupe parlementaire socialiste de l'Union Française, assisté de notre camarade André BIDET, responsable de la Commission Nationale de l'Union Française.

Guy MOLLET, Secrétaire Général du Parti, a tenu à venir dire aux participants tout l'intérêt que le Parti porte aux questions d'Union Française. Il leur promit qu'un prochain Conseil National serait réservé à celles-ci.

⁂

Georges BRUTELLE, Secrétaire général adjoint, retenu par la Conférence des élus municipaux et cantonnaux et par la Commission nationale des femmes socialistes qui se tenaient à la même date réussit cependant à suivre les travaux, assistant en particulier au débat sur les investissements.

Nos camarades trouveront dans ce bulletin :

1° Les résolutions établies en conclusion des travaux.

2° Des rapports qui restent à l'étude devant la Commission Nationale de l'Union Française. Ces rapports, publiés à titre documentaire, ne préjugent en rien des décisions que pourra prendre la Commission en vue de les soumettre au Parti.

RESOLUTION PORTANT PROGRAMME D'ACTION DU PARTI SOCIALISTE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Après un vaste et très intéressant débat sur un rapport introductif de Paul ALDUY, celui-ci et LAMINE-GUEYE proposent le texte suivant adopté à l'unanimité :

Le Parti socialiste S.F.I.O. rappelle que toutes les conquêtes politiques, sociales et économiques des peuples d'outre-mer sont dues à l'action persévérante qu'il n'a cessé de mener en faveur de leur émancipation. Il revendique, en particulier, la paternité des textes législatifs ayant consacré outre-mer : la liberté de la presse, la liberté de réunion et d'association, la suppression de l'indigénat, du travail forcé, et de la justice indigène en matière pénale, la création des assemblées territoriales et des Grands Conseils, l'octroi de la qualité de citoyen français à tous les ressortissants de l'Union Française et l'instauration du collège unique ; l'octroi aux médecins africains des mêmes indemnités qu'aux autres fonctionnaires des cadres généraux, l'octroi de l'égalité de traitement et d'indemnité à tous les fonctionnaires civils et militaires de l'Union Française, l'adoption d'un décret promulguant le Code du Travail outre-mer, décret irrégulièrement suspendu par un ministre non socialiste.

Si importants que soient les progrès accomplis, il considère que des efforts considérables doivent encore être entrepris pour que soient effectivement réalisées, en droit et en fait, l'égalité et la liberté de tous les citoyens français des territoires d'outre-mer. Dans cette vue il s'attachera à poursuivre la réalisation des objectifs ci-dessous définis dont les Fédérations d'outre-mer devront s'inspirer dans l'établissement de leurs programmes particuliers, à savoir :

ACTION POLITIQUE

1° Introduction du collège unique dans toutes les consultations électorales et réalisation de fait du suffrage universel par l'établissement de l'état-civil;

2° Octroi des franchises municipales par la création du plus grand nombre possible de communes de plein exercice et la mise en place d'un type évolutif de commune préparant l'accession de tous les centres importants au statut de commune de plein exercice ;

3° Elargissement des pouvoirs des Assemblées Territoriales. En particulier sera limitée la faculté actuellement reconnue au gouvernement de créer des cadres généraux du personnel payés par les budgets locaux ou fédéraux ; dans le cadre du plan général d'équipement les programmes territoriaux seront établis et contrôlés par les assemblées locales ; des mesures devront être prises pour assurer pleine efficacité aux décisions des Assemblées;

4° Octroi de pouvoirs de décision à l'Assemblée de l'Union Française qui devra devenir l'Assemblée fédérale représentative des Assemblées territoriales ;

5° Association librement consentie des peuples d'outre-mer aux destinées de l'Europe par la désignation de représentants qualifiés des populations d'outre-mer aux organismes européens.

ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

6° Réalisation de l'égalité effective entre tous les peuples de la République Française par la suppression de toutes les discriminations raciales, notamment en ce qui concerne le statut des fonctionnaires, le statut du soldat, le sort des anciens combattants et le fonctionnement de la justice;

7° Réalisation de l'égalité d'accès à la culture par l'établissement de l'instruction primaire obligatoire et gratuite pour garçons et filles, la généralisation de l'enseignement post-scolaire, de l'enseignement technique et agricole et la création d'établissements secondaires et d'universités ;

8° Réalisation de l'égalité des travailleurs d'outre-mer avec ceux de la métropole par l'introduction d'un Code du Travail indispensable à l'essor d'un syndicalisme libre; d'un système de sécurité sociale; d'un régime de protection efficace contre les accidents du travail ;

9° Consécration et protection des droits des autochtones sur la terre, y compris la forêt (propriété individuelle, communale, territoriale) ;

10° Réalisation de la justice fiscale par la suppression de l'impôt de capitation, dit du minimum fiscal, la réorganisation complète de la fiscalité ;

ACTION ECONOMIQUE

11° Suppression de toute survivance du pacte colonial et réalisation d'une égalité économique réelle entre la métropole et les territoires d'outre-mer. Cette exigence est particulièrement impérieuse au moment où se négocient des accords économiques internationaux;

12° Réalisation d'une politique des investissements à l'échelle de l'Union Française, notamment par l'adoption d'un statut des investissements français et étrangers outre-mer;

13° Mise en œuvre d'une politique économique à l'échelle de l'Union Française, mettant spécialement l'accent sur la nécessité :

a) d'un plan général d'orientation et de rentabilité de la production agricole, des travaux locaux de modernisation, plan garantissant aux producteurs la rémunération de leur travail ;

b) d'un plan général d'industrialisation qui, en ce qui concerne les industries de base, devra être coordonné par une autorité centrale et appliqué, dans les régions richement dotées de ressources minières, par des sociétés d'économie mixte dites sociétés de zone;

14° Maintien de la parité actuelle du franc C.F.A. avec le franc métropolitain, la stabilité monétaire étant une des conditions de l'élévation du niveau de vie des populations autochtones;

15° Mise en place de l'infrastructure indispensable au développement économique des territoires (coordination des systèmes routiers, ferroviaires et aériens et de la production de l'énergie) ;

16° Organisation, extension de la coopération; renforcement du mouvement coopératif, notamment par la création dans chaque territoire d'une école de cadres des coopératives; élargissement des facilités de crédit accordées aux agriculteurs d'outre-mer.

Il est entendu qu'une motion rédigée dans ce sens sera soumise au Congrès National.

RESOLUTION CONCERNANT LA POLITIQUE FRANCO-TUNISIENNE

André BIDET expose largement le problème franco-tunisien. Il rappelle les solutions politiques, économiques et sociales proposées par la Fédération de Tunisie dans sa motion de décembre 1949, motion approuvée par le Comité Directeur le 18 janvier 1950.

Oreste ROSENFELD propose une résolution conçue dans le même esprit.

Une Commission comprenant André BIDET, Léon BOUTBIEN, Georges GORSE, Oreste ROSENFELD, Alain SAVARY, met au point, pour présentation au Congrès National, le texte ci-dessous voté à l'unanimité, après discussion, par l'Assemblée plénière des journées d'études :

Le Congrès fait sienne la motion votée le 11 décembre 1949 par la Fédération de Tunisie et approuvée par le Comité directeur le 18 janvier 1950:

Condamne toute politique qui, en Tunisie, tendrait au maintien du *statu quo ;*

Demande que soient ouvertes sans tarder des négociations entre le Gouvernement de la République et les représentants qualifiés de la Nation tunisienne, afin de :

1° Fixer la date de la suppression du protectorat et les étapes successives du passage de la Tunisie au stade d'un Etat souverain et indépendant ;

2° Décider les réformes politiques, économiques et sociales pour doter ce pays, dans le plus bref délai, des institutions d'un Etat démocratique ainsi que de lois protégeant les travailleurs manuels et intellectuels autant contre l'exploitation capitaliste de toute origine que contre une résurrection du servage féodal;

3° Conclure simultanément un traité d'association entre la République française et la Tunisie pour coordonner sur un pied d'égalité leur action sur le plan de la défense nationale, de la politique extérieure, des relations économiques et culturelles.

C'est dans un tel climat que la Tunisie pourra adhérer librement à la communauté humaine qu'une véritable Union française doit représenter.

Le Congrès est convaincu qu'une association ainsi établie pour une union durable entre les deux pays est conforme à leurs intérêts communs et respectifs.

En conséquence, il décide l'envoi immédiat d'une délégation auprès du Président du Conseil pour l'informer de la volonté du Parti.

RESOLUTION TENDANT A ASSURER L'HEUREUX DEVELOPPEMENT DU SOCIALISME OUTRE-MER

En conclusion d'un long débat la résolution ci-après est votée, à l'unanimité, pour être soumise au Congrès National :

« Le Congrès, considérant que l'organisation actuelle des rapports entre les fédérations métropolitaines et celles d'outre-mer ne correspond pas aux principes d'une Union française fédérale et démocratique, et qu'en conséquence une adaptation s'impose dans l'organisation de ces rapports.

« Considérant que le Comité directeur s'est déjà préoccupé du problème ;

« Décide qu'un Conseil National d'information sera consacré à l'examen de l'ensemble des questions d'outre-mer et devra, en particulier, examiner les formes d'organisation locale du socialisme d'outre-mer. »

ECHANGE DE VUES SUR LE PROBLEME FRANCO-MAROCAIN

D'abord devant une Commission spéciale, puis en séance plénière, notre camarade GAUTIER, Secrétaire fédéral du Maroc, fait un exposé complet, extrêmement minutieux, des différentes questions politiques, économiques et sociales franco-marocaines. Il rappelle les résolutions votées par sa Fédération (voir Bulletin intérieur août 1949, supplément au n° 43), et insiste beaucoup sur la nécessité urgente d'agir pour obtenir des réformes progressistes.

De cet exposé, du débat qui s'en suit, il ressort nettement que l'ensemble du problème franco-marocain doit rester au premier plan des préoccupations du Parti.

EXAMEN DES PROBLEMES D'INDOCHINE

Ces problèmes ont longuement retenu l'attention des camarades présents aux journées d'études.

Après une première discussion en Assemblée générale, celle-ci désigne une Commission composée de Léon BOUTBIEN, Gaston DEFFERRE, Oreste ROSENFELD, Alain SAVARY, pour faire le point de la situation à la lumière de la confrontation des informations.

Un second débat a ensuite lieu en séance pleinière où interviennent, notamment, les membres de la Commission, Marius MOUTET, LASCAUX.

A l'issue de ce large tour d'horizon, qui permet un ample apport de suggestions, il est entendu que les camarades spécialistes des questions d'Indochine pourront se réunir à nouveau pour la rédaction d'une motion à proposer au Congrès National.

ETUDE DU PROBLEME DES INVESTISSEMENTS OUTRE-MER

Lucien JUNILLON, Conseiller de l'Union française, présente un rapport très documenté, richement nourri d'idées, de faits et de chiffres, sur la question. En conclusion de son exposé, il propose la résolution que voici :

LE PARTI SOCIALISTE,

Considérant que l'évolution de l'économie capitaliste se caractérise en particulier par une expansion extérieure qui se manifeste, notamment, par des investissements de capitaux;

Considérant que l'octroi de ces investissements étrangers — dont l'utilité en soi n'est pas contestée — paraît subordonné, d'après les demandes récemment formulées, à l'acceptation de conditions susceptibles de mettre en cause le contrôle majoritaire français dans les entreprises bénéficiaires, et de priver les populations indigènes de tous les avantages économiques et sociaux qu'elles sont en droit d'attendre de la réalisation du plan décennal;

Considérant, d'autre part, que le particularisme des délégations nationales à l'O.E.C.E. — qui étaient essentiellement composées de représentants du capitalisme ou de personnalités directement influencées par lui — ont empêché, notamment, une coordination des investissements qui aurait été un élément essentiel pour l'unification européenne étendue à l'Afrique;

Estime nécessaire, pour le Gouvernement, de faire connaître, nettement et publiquement, les conditions dans lesquelles pourront être acceptés, en cas de nécessité, les investissements de capitaux étranger dans l'ensemble de l'Union Française. Ces conditions devront être incluses dans un statut à soumettre pour avis à l'Assemblée de l'Union Française avant le vote du Parlement. Ce statut concernera les entreprises à caractère industriel ou commercial, dont le capital ou le fonctionnement est assuré, pour une part notable, par des fonds appartenant à des étrangers.

Il aura pour objectif, sans nuire aux investissements productifs, de garantir la souveraineté de la République, la défense des intérêts légitimes de l'économie de l'Union Française, l'élévation du niveau de vie des populations. Il devra comporter, notamment, des dispositions sur la nationalité des administrateurs, dirigeants, ingénieurs et techniciens, sur l'emploi des revenus, sur la participation des capitaux français, sur les mesures sociales en faveur du personnel, sur le contrôle du Gouvernement.

L'application de ce statut, pourra être confiée — dès sa constitution — à l'Autorité Centrale de l'Industrialisation Outre-Mer (A.C.I.O.M.) prévue par le plan d'industrialisation. En attendant la mise en place de cet organisme, ses pouvoirs, en la matière, seront assurés par la Commission des Investissements créée par le décret n° 48-964 du 10 janvier 1948, après nomination, dans son sein, des représentants du Ministre des Affaires Etrangères et du Ministre de la France d'Outre-Mer.

Mais le Parti socialiste estime désirable la mise en œuvre d'un ensemble de mesures susceptibles de favoriser le placement de capitaux français. Ces mesures pourraient, entre autres, être les suivantes :

1° Domiciliation des entreprises industrielles et commerciales permettant au budget de chaque territoire de recueillir le produit des impôts, taxes, etc. frappant lesdites entreprises exerçant leur activité provisoire ou définitive dans le territoire considéré, même si leur siège social est situé ailleurs;

2° Obligation pour ces entreprises de réinvestir 50 % de leurs bénéfices dans le territoire où elles exercent l'activité visée au paragraphe précédent;

3° Réforme — désormais nécessaire et urgente — de la structure gouvernementale dans un sens plus conforme à la notion fédérale de l'Union Française avec, pour corrolaires :

a) réforme des institutions d'émission permettant à la puissance publique de conserver son attribut essentiel d'émission de la monnaie et de contrôle de crédit;

b) réforme des établissements de crédit à moyen et long terme évitant les doubles emplois constatés actuellement au détriment de l'efficacité;

c) extension, outre-mer, des succursales des banques nationalisées suivant un plan d'implantation empêchant la multiplication des guichets dans les localités de faible importance;

d) attribution à la Caisse Centrale de la France d'outre-mer, d'une part, d'un pouvoir d'emprunt à long terme, et, d'autre part, d'un pouvoir d'admission de billets spéciaux (con-

tre remise de gages commerciaux) n'ayant pas cours forcé, mais devant être acceptés par les administrations publiques comme moyens de paiement des dépenses afférentes à la réalisation, par tranches annuelles, du plan d'industrialisation.

Le Parti Socialiste tient à souligner que la réalisation de ce plan est également subordonnée à l'utilisation rationnelle de la main-d'œuvre disponible, ce qui suppose l'organisation — à l'échelle de l'Union Française — d'un service capable de recenser les travailleurs sans emploi, d'assurer, le cas échéant, leur formation professionnelle accélérée et leur affectation suivant les besoins des secteurs de production.

Mais il considère que cet ensemble de mesures doit trouver son intégration naturelle dans une communauté plus vaste constituée par l'union étroite de l'Europe et de l'Afrique. Cette communauté devant être soumise à une Autorité politique (Assemblée élue au suffrage universel avec représentation des populations d'outre-mer — Exécutif) complétée par des organes économiques chargés notamment :

— de l'orientation et du contrôle des investissements;
— de la convertibilité des monnaies, par le moyen d'un Fonds Monétaire;
— du contrôle des Banques d'émission, première étape vers la création d'une Banque Fédérale d'émission.

Le Parti Socialiste est convaincu que le plan décennal et les réformes connexes ci-dessus énoncées, ne pourront être réalisés qu'avec l'appui constant d'une opinion publique avertie de l'intérêt vital qu'ils représentent pour l'avenir de l'Union Française et de la Communauté Eurafrique. Il souhaite que les pouvoirs publics — prenant conscience de cette nécessité — contribuent, dans chaque département métropolitain et outre-mer, à l'information objective, permanente des populations, sur l'effort progressif d'édification de l'Union Française.

Un premier débat met en évidence toute l'importance et toute la complexité du problème posé. Une Commission est nommée pour en poursuivre l'étude. La Commission constate la difficulté d'établir des solutions définitives dans l'état présent de la question. Au cours d'un second débat en assemblée générale les camarades interviennent en grand nombre pour exposer des vues quelquefois divergentes. ALDUY, ALBOU, BIDET, BOUTBIEN, Charles CROS, Ya DOUMBIA, Djin MOMAR GUEYE, LECHANI, Marius MOUTET, Mademba RACINE, ROSENFELD, WIDMER, donnent des informations, présentent des suggestions. En conséquence, il est finalement décidé de maintenir le problème des investissements outre-mer à l'ordre du jour des travaux de la Commission Nationale de l'Union française, JUNILLON, restant chargé du rapport.

RAPPORTS SUR QUELQUES QUESTIONS D'UNION FRANÇAISE

Les rapports qui suivent sont tous publiés pour servir à la documentation des camarades sur certaines questions du domaine de l'Union Française.

Tous ces rapports feront l'objet d'une étude au cours des prochaines séances de la Commission Nationale de l'Union Française.

I. — Rapport sur la situation agricole et forestière dans les Territoires d'Outre-Mer.

par **Ernest CAZELLES,**
Conseiller de l'Union Française.

L'agriculture est la base de l'armature économique dans les Territoires d'Outre-Mer. Les immenses ressources agricoles, aussi diverses qu'importantes, dont ils disposent, font un contraste horrible avec la sous-alimentation, les famines périodiques qui sévissent encore dans certains territoires.

Il serait vain de vouloir prétendre au développement de la mise en valeur des richesses industrielles, si auparavant on n'attachait une attention particulière au développement de la production agricole dans les Territoires d'Outre-Mer.

Développer l'industrie, sans créer sur place les éléments nutritifs indispensables à la classe ouvrière appelée à mettre en valeur les richesses industrielles, ce serait vouer cette classe ouvrière à la famine, à la ruine physiologique, ce serait créer et développer tout le cadre d'une domination capitaliste.

L'évolution des peuples des Territoires d'Outre-Mer ne peut être obtenue, ni par une administration qui appuie son autorité sur la force, ni par la création d'une élite si on persiste à méconnaître la valeur primordiale des éléments économiques.

Il est encore des hommes qui ne mangent pas à leur faim, tout en vivant sur une terre riche. Leur évolution est fonction de la solution que l'on apportera aux problèmes de la production agricole.

La vocation naturelle des populations des Territoires d'Outre-Mer est essentiellement agricole ou pastorale.

Dans un grand nombre de territoires, elles en sont encore à l'emploi de méthodes moyenâgeuses pour cultiver le minimum indispensable à leur vie.

Il est incontestable que c'est dans l'agriculture que le progrès peut pénétrer le plus rapidement, sans heurter les traditions et les coutumes.

Faut-il rappeler qu'il y a à peine un demi- siècle, en France, 80 % des paysans cultivaient le sol avec les mêmes méthodes, les mêmes outils que leurs ancêtres.

Faut-il rappeler que les Fellahs algériens, avant la dernière guerre, cultivaient le sol avec les mêmes moyens qu'il y a plusieurs siècles, que le pasteur algérien voyait son troupeau périodiquement décimé par la maladie et la sécheresse.

Aujourd'hui, le tracteur a remplacé la charrue à bois ; le rendement des cultures des Fellahs est triplé. Aujourd'hui, le cheptel se développe et croît, pendant que disparaissent la misère, la famine, et que la population évolue vers un bien-être qui sera générateur de libertés plus grandes.

Mais pour être efficace, le développement de l'économie agricole ne doit pas être empirique ; il doit être ordonné, orienté.

L'agriculture des Territoires d'Outre-Mer est et doit rester complémentaire de l'agriculture métropolitaine. C'est dans ce cadre économique que doit être orientée la production agricole des Territoires d'Outre-Mer.

Depuis les journées d'études des 12 et 13 Juillet 1949, les conditions de l'économie agricole n'ont pas été modifiées ; les objectifs que j'avais résumés dans le chapitre II de la résolution concernant les développements économiques, agricoles, sociaux et culturels, conservent toute leur valeur.

Il me paraît souhaitable de proposer au vote du Congrès National le texte ci-dessous :

Le Parti Socialiste est profondément convaincu que l'agriculture des territoires d'Outre-Mer est la base de l'économie de ces territoires, et qu'il n'est pas possible d'amorcer une évolution sérieuse tant que le niveau de vie des agriculteurs autochtones sera maintenu aussi bas, et que subsistera le régime de l'exploitation colonialiste.

Régime de la propriété foncière.

Le Parti Socialiste, tout en respectant les formes de la propriété terrienne issues des coutumes, des traditions ou des religions, estime que les terres ou forêts réputées « vacantes et sans maîtres » ne peuvent être propriété de l'Etat français.

Il demande que soit fixée, dans le plus bref délai, la forme juridique de la propriété terrienne, individuelle, communale, territoriale.

Orientation de la production agricole.

Un plan d'orientation de la production agricole devra être rapidement entrepris, non dans le cadre restreint des frontières des territoires, mais en tenant compte des besoins réels de la consommation de l'ensemble de l'Union Française et des besoins mondiaux, sans méconnaître la conservation des sols.

Ce plan doit permettre de garantir au producteur la rémunération de son travail en s'intégrant dans l'organisation économique mondiale.

Organisation des marchés.

L'organisation et l'équipement coopératif devront être intensifiés.

Le Parti Socialiste estime que partout où l'évolution du mouvement coopératif de l'économie locale le permettrait, la coopérative doit remplacer le S.I.P. ; les biens appartenant à ces dernières doivent être dévolus aux Unions de Coopératives.

Dans les territoires où le maintien des S.I.P. s'avère indispensable, il faudra transformer profondément et démocratiser leur structure.

L'évolution finale que fixe le Parti Socialiste est la disparition des S.I.P. dans leur forme actuelle, et leur remplacement par des coopératives.

Il devient particulièrement urgent d'organiser certains marchés selon la conception socialiste, c'est-à-dire dans le sens d'organismes interprofessionnels fonctionnant sous le contrôle de l'Etat (amendement GUEYE).

Le Parti S.F.I.O. doit assurer aux agriculteurs autochtones une équitable représentation dans les Chambres de Commerce d'Agriculture dans les T.O.M.

Le Parti Socialiste estime que les prix des produits agricoles doivent assurer une sécurité au producteur ainsi qu'un niveau de vie convenable. Les prix de vente des produits agricoles seront déterminés, compte tenu du prix de revient réel et du système des cours extérieurs.

Enseignement - Vulgarisation.

Le Parti Socialiste estime que la base de l'évolution de l'agriculture des territoires d'Outre-Mer est l'enseignement.

A cet effet, il doit être créé une Ecole d'agriculture par territoire.

Les « fermes pilotes » doivent être multipliées.

L'expérience des S.A.R. (secteurs d'amélioration rurale) en Afrique du Nord pourra être étendue aux autres territoires.

Equipement - Crédit agricole.

Le Parti Socialiste considère que certains territoires sont aptes à la mécanisation intensive de l'agriculture et estime qu'un effort particulier doit être fait dans ce sens.

Dans certains autres territoires, la vulgarisation de la culture attelée devient indispensable ;

— les travaux d'irrigation doivent être rapidement étudiés et mis en chantiers ;

— l'habitat rural doit être amélioré en tenant compte des coutumes locales.

Le Parti Socialiste estime que c'est par le développement du crédit agricole, tant individuel que collectif, que les développements techniques et sociaux de l'agriculture dans les territoires d'Outre-Mer seront atteints.

II. — Rapport sur le régime des terres domaniales en Afrique Française.

par **ALBOU,**
Délégué de la Fédération de la Côte d'Ivoire.

La refonte de la réglementation sur la propriété foncière en Afrique Française s'impose en raison de l'inquiétude que le régime actuel a provoqué chez les autochtones, des abus qu'il a permis, enfin de la contestation des droits à la propriété des terres, élevée par les collectivités autochtones contre l'Etat Français.

Dans l'état actuel de l'évolution des populations, le côté psychologique constitue un facteur important dans la question. Les autochtones redoutent une dépossession accrue ; ils assistent à une spéculation et ils sont évincés; ils se voient enfin dépossédés malgré leur opposition.

⁂

Le problème consiste, quelle que soit l'autorité qui en dispose, à satisfaire aux besoins des populations, en terres de cultures appropriées, compte tenu des réserves prévues par les coutumes et nécessitées par la rotation, à constituer de vastes réserves pour une exploitation moderne et industrielle, à éviter toute spéculation, enfin, à concilier ces données avec les nécessités d'une participation de ces territoires à une économie générale moderne.

Quelle est l'autorité qui est capable, pour résoudre ces problèmes, et sur quel droit se fonde-t-elle ?

Deux droits s'affrontent :

— le Droit français ;

— le Droit coutumier.

Le Droit français, qui régit actuellement les terres, découle de nombreux décrets. Il dispose, dans sa base essentielle, qui est reprise dans chacune des refontes successives et pour chaque territoire, que « les terrains vacants et sans maîtres appartiennent à l'Etat français », et partant, procède à des concessions et transferts. Cette disposition du Droit français est en opposition avec le Droit coutumier général à toute l'Afrique : « Il n'y a pas de terrains « vacants et sans maître ».

Le principe qui doit éclairer l'exposé du Droit coutumier est que ce dernier ne comporte que la possession des terres, qu'il n'y a jamais propriété. Le fonds est absolument inaliénable ; aucune autorité n'est capable pour la transformer.

Les terres y sont toutes collectives. Elles dépendent d'un village, d'une tribu, d'une collectivité plus ou moins élargie. Leur distribution aux usagers est faite par des Conseils ou des personnalités déterminés. Cette attribution individuelle est toujours limitée à l'occupation ; elle ne peut être prolongée que pour une période de cueillette et limitée à cet objet.

Cette possession est plus ou moins nominale, mais elle existe et elle est parfaitement établie.

Pour être d'une diversité infinie et d'une application imprécise, ce Droit coutumier n'en possède pas moins une base certaine, indiscutable, s'il y a des terrains vacants, au sens que nous donnons à ce terme ; il n'y a pas de terrains sans maître.

Il apparaît donc qu'un double conflit de droit est à résoudre :

1° Celui de l'autorité sur les terres.

2° Celui de la propriété individuelle ou cultivée.

Devons-nous promouvoir ce droit nouveau de propriété comportant celui de transfert ? Sans aucun doute.

Cette évolution est dictée par l'évolution générale et la pratique des autochtones eux-mêmes, dès qu'ils ont accès à la propriété. Elle est entrée dans les mœurs.

⁂

Le Décret de 1925 pour l'A.O.F. et autres similaires pour les différents territoires, qui constitue un droit foncier local et d'accès facile pour les autochtones et qui paraissait devoir répondre à un des soucis majeurs des populations, n'a pas justifié les espérances. Il a semé beaucoup plus d'inquiétudes que rendu de services. Une majorité de ceux qui en ont usé ont été guidés par des préoccupations toutes différentes de la propriété pérenne.

Cette reconnaissance du droit indigène heurte le sentiment de respect du droit coutumier, puisqu'elle fait dépendre l'attribution de la terre de l'autorité administrative. Elle laisse penser que dans l'esprit du règlement toutes les terres dépendent de l'Etat français, que les coutumes en la matière sont abolies. Par réaction, c'est sur la totalité des territoires que les autochtones revendiquent la possession et par introduction du droit nouveau, la propriété.

L'Etat français se heurte donc à un droit existant. Est-il qualifié pour se substituer aux collectivités indigènes dans la promotion de ce droit nouveau ?

Les Assemblées locales prétendent représenter valablement les collectivités indigènes dans l'exercice de ce droit. Les avantages qu'elles représentent sont : l'assurance donnée aux autochtones que leurs intérêts sont considérés, que les affaires concernant la matière sont examinées sur place en pleine connaissance de cause ; de déterminer si elles répondent bien à l'objet ou à d'autres préoccupations, enfin de les placer exactement dans l'économie du territoire. Mais elles risquent de céder à des considérations locales ou individuelles, de cristalliser des oppositions politiques, enfin de ne pas apercevoir la participation du territoire à une échelle plus générale.

Les assemblées métropolitaines correspondantes ne gèrent qu'un domaine très limité.

⁂

Ce problème est lié au développement d'une économie à l'échelle internationale. Les territoires d'Outre-Mer y ont une place marquée ; il leur est impossible de s'y dérober. C'est la loi inéxorable de l'évolution ; au surplus, c'est un devoir à l'égard des populations.

Le Gouvernement central est seul capable pour insérer chaque territoire dans une économie mondiale ; une assemblée secondaire ne saurait être placée pour y faire échec.

A la lumière de ces considérations, il importe, dans la conjoncture politique actuelle, d'introduire une législation appropriée en tenant compte des nécessités du développement économique.

⁂

La compétence sur le régime des terres en Afrique Française est actuellement partagée entre l'administration représentant l'Etat et les Assemblées locales. Ces dernières n'ont qu'un pouvoir consultatif. Elles désirent jouir de pouvoirs élargis. Le principe peut en être admis et un domaine peut leur être réservé.

Il comprendrait un domaine communal à créer avec des modalités souvegardant les droits compatibles avec les nécessités de l'économie générale.

Elles géreraient un fonds qui serait alimenté par des recettes proprement domaniales, et réservé à l'équipement économique du territoire.

Enfin, elles auraient un droit de veto suspensif sur les concessions ou transferts, avec recours à une Commission supérieure paritaire où l'autorité judiciaire serait représentée, pour fixer les indemnités compensatrices.

III. — Rapport sur l'industrialisation de l'Afrique Française (Suggestions pour la création d'un secteur planifié des industries de base en Afrique).

par **Paul ALDUY,**

Le rapport de Paul ALDUY est d'une telle ampleur que le format du « Bulletin Intérieur » n'en permet pas la publication intégrale.

Dans ce rapport, extrêmement documenté, ALDUY répond aux trois questions suivantes :

1° Quelles sont les raisons qui motivent l'industrialisation de l'Afrique ?

2° Sur quels principes directeurs cette industrialisation doit-elle être fondée ?

3° Quelles sont, dans le cadre de l'Union Française, les méthodes d'organisation propres à assurer le succès d'une telle entreprise ?

Voici, à titre indicatif, la conclusion du rapport d'ALDUY.

Une pensée de BERGSON nous aidera à conclure : « L'homme ne se soulèvera au-dessus de la terre que si un outillage puissant lui fournit un point d'appui. Il devra peser sur la matière s'il veut se détacher d'elle. »

On ne saurait définir avec à la fois plus de concision et de vigueur, l'action qui incombe à tous les responsables pour qui le mot de « mission civilisatrice » se situe au delà des valeurs purement oratoires et revêt le sens d'un engagement réel.

Parce que le projet ici ébauché entend par la souplesse des organes qu'il prévoit, concilier dans ces terres africaines — qu'il a essentiellement en vue — l'autorité de l'Etat et la liberté des citoyens, il rencontrera des oppositions d'origines très variées. Les moins nombreuses ne seront pas celles émanant des administrations ou des institutions qui, à l'aide des deniers publics, se sont constitués de petits domaines dont elles sont les maîtres absolus, comme si ces pratiques médiévales pouvaient mieux triompher des exigences de la science moderne, que l'austérité d'un Savonarole de la corruption de la Renaissance italienne ! Tôt ou tard le progrès détruira les cloisonnements de la bureaucratie, mais il est des sociétés qui ont péri pour avoir voulu méconnaître le progrès.

D'autres crieront au danger d'un Etat s'arrogeant le droit de planifier un secteur de l'économie. La critique socialiste serait fondée, qui regretterait de ne point voir l'Etat mener lui-même jusqu'au bout cette œuvre de planification. Mais les non-socialistes n'ont guère le droit de méconnaître un état de fait qui déjà existe. Il n'y a pas d'exemple que les capitaux privés s'investissent dans des régions, où les conditions de la production sont telles que la rentabilité doive être différée à des échéances lointaines. Il leur faut des garanties que seul l'Etat peut leur procurer : N'est-il pas alors normal que l'Etat garant s'assure un certain contrôle de manière à faire prévaloir les intérêts généraux dont il a la charge ? Le quatrième point du Président TRUMAN n'est rien d'autre qu'une offre de caution donnée à des capitaux qui répugnent à s'expatrier. C'est dire que le Gouvernement de la République Française serait prochainement supplanté par d'autres s'il méconnaissait l'urgence d'une action à mener dans le domaine de l'industrialisation, car l'industrie est le fondement même de la puissance des nations modernes. Dans cette perspective, le système des sociétés d'économie mixte, largement utilisé ici, doit permettre à l'industrie privée et à l'Etat de s'atteler à une œuvre commune.

Mais une entreprise de cet ordre serait vaine ou dangereuse si les populations d'Outre-Mer n'étaient assurées au départ, d'en être la fin et non l'instrument. L'expérience d'un passé, dont on ne sait toujours s'il est mort, suffirait à justifier leur réserve, voire leur hostilité, qui conduiraient inévitablement à l'échec. A cet égard nous pensons que la formule du Comité Directeur du F.I.D.E.S. — qui dans son principe tout au moins consiste dans une association d'éléments représentant l'exécutif et d'autres émanant du législatif — constitue, bien qu'elle heurte les conceptions administratives clas-

siques, un moyen adéquat d'équilibrer la toute puissance de l'Administration. Encore faut-il faire en sorte d'une part que l'Administration ne soit pas prépondérante par le nombre de ses mandataires et, d'autre part, que les populations intéressées soient directement représentées. Il doit en être de même dans les Sociétés de zone à la gestion desquelles les Assemblées locales devront participer.

Le plus grand de tous les obstacles, auquel sera en butte ce projet, réside dans la coalition des passivités. Il n'est pour le vaincre que de susciter la rencontre de volontés réellement agissantes, par opposition à celles qui trouvent dans la moindre difficulté de bonnes raisons de temporiser. C'est de l'action, qui, selon le mot fameux donne « l'énergie, l'allégresse, la raison de vivre », qu'il s'agit ici, pour les hommes de la métropole comme pour ceux d'outre-mer.

IV. — Rapport sur le problème de l'enseignement dans l'Union Française.

par **ALBOU,**
Délégué de la Fédération de Côte-d'Ivoire.

Les problèmes que pose la question de l'enseignement, dans les territoires français d'outre-mer, ont été examinés au cours des derniers mois par diverses organisations politiques et sociales qui ont publié, à leur sujet, des rapports intéressants auxquels il est bon de se reporter. Parmi ces groupements nous citerons, entre autre, la Ligue Française de l'Enseignement dont le Congrès de 1948 s'est particulièrement occupé de la question. Le n° 106 de novembre 1948, de cette Ligue, est consacré aux problèmes scolaires et culturels dans l'Union Française et contient notamment le rapport de notre camarade P.-O. LAPIE au Congrès précité. Signalons aussi que le XVe Congrès National de la Paix s'est également préoccupé de la question sur le rapport de Mme Marianne VERGER, conseiller de l'Union Française. Par ailleurs, les divers syndicats de l'Enseignement n'ont pas manqué d'examiner les problèmes culturels d'outre-mer et leurs journaux et bulletins, *l'Ecole libératrice* notamment, organe du Syndicat autonome de l'Education Nationale, renferment de nombreux articles à ce sujet. A signaler aussi un remarquable travail de notre ami Yacine DIALLO.

Quelle a été jusqu'ici l'action du Parti dans ce domaine devenu particulièrement à l'ordre du jour du fait que l'U. N. E. S. C. O. a entrepris ses vastes campagnes de lutte contre l'analphébétisme et de développement de l'éducation de base, problèmes qui se posent, d'une manière aiguë, dans nos territoires d'outre-mer dont certains — il ne faut pas l'oublier — comme le Togo et le Cameroun, relèvent aussi de l'O.N.U.

Le Parti, certes, s'est activement préoccupé des questions relatives à l'enseignement dans nos territoires d'outre-mer et ses représentants au Parlement sont intervenus en déposant et en défendant des projets de loi qui, dans l'esprit de leurs auteurs du moins, avaient pour but la défense et le développement de l'enseignement dans l'Union Française.

Le G.S.E. du Ministère de la France d'Outre-Mer qui s'intéresse, activement, à toutes les questions qui se rapportent à l'Union Française, n'a pas manqué d'étudier, avec soin, ces projets et a soumis les résultats de ses études aux organismes compétents du Parti. Mais à l'occasion des Journées d'Etudes qui précèdent le prochain Congrès, il croit devoir attirer l'attention des Camarades sur l'importance des problèmes d'enseignement outre-mer, importance sur laquelle il n'est certes pas besoin d'insister. On peut donc regretter que la question n'ait pas figuré au programme de ces journées d'études et, c'est pourquoi, le G.S.E. estime devoir rappeler aux Camarades divers aspects de ces problèmes, en leur demandant d'y réfléchir, en vue d'une étude ultérieure plus approfondie.

Le G.S.E. ne reviendra pas sur la question de la laïcité de l'enseignement outre-mer et sur la défense laïque qu'il conviendrait d'entreprendre dans ces territoires. Le rapport précité de P.-O. LAPIE a gardé toute sa valeur. On peut, cependant, affirmer que les faits signalés par LAPIE se sont tellement multipliés depuis que le Ministère de la France d'Outre-Mer a été confié à un M.R.P. qu'il s'appelle COSTE-FLORET, LETOURNEAU ou AUJOULAT, que l'on peut, sans exagérer, parler d'un scandale clérical dans nos territoires d'outre-mer. Il serait bon que le Parti fasse faire, sur place par les camarades de l'Enseignement qui séjournent actuellement dans les divers territoires une enquête sur le recul de la laïcité dans les territoires d'outre-mer depuis 1948. Un rapport, sur cette période, aussi édifiant que celui de LAPIE, pourrait être établi. Se plaçant à ce seul point de vue après bien d'autres, le G.S.E. ne peut que regretter que le Parti, dans les divers ministères auxquels il a participé en 1948 et 1949, n'ait pas pu obtenir le département de la France d'Outre-Mer pour l'un des siens.

Le G.S.E. ne reviendra pas, non plus, sur la question du rattachement au Ministère de l'Education

Nationale de l'enseignement outre-mer présentée, par le Parti, comme une panacée susceptible d'aplanir toutes les difficultés et d'amener un développement subit de cet enseignement. Le G. S. E. a fait part de ses doutes, même de ses craintes à ce sujet. D'autres mesures, également préconisées par le Parti, telles que celles relatives à la situation outre-mer des fonctionnaires métropolitains détachés ne semblent pas devoir favoriser le recrutement de maîtres qualifiés et, de ce fait, ne concourrent pas au développement de l'enseignement. Le G. S. E. garde cette impression que l'enseignement outre-mer est trop vu sous l'angle Afrique Noire et plus particulièrement sous l'angle A.O.F. Or, l'A.O.F. et même l'Afrique Noire ne constituent pas toute l'Union Française. Il conviendrait donc que ces problèmes d'assimilation de l'enseignement outre-mer à l'enseignement métropolitain, tant au point de vue structure qu'au point de vue du personnel, fussent étudiés en tenant compte de la situation dans tous les territoires d'outre-mer et des répercussions que les meures préconisées peuvent y avoir. A ce sujet, il conviendrait de consulter les résultats obtenus dans les territoires d'outre-mer devenus départements français depuis 1948 où des mesures analogues ont été prises. Il y a là un champ d'expériences à exploiter.

En ce qui concerne le développement de l'Enseignement dans les territoires d'outre-mer, la question primordiale qui se pose est celle des crédits. A ce sujet, la Ligue Française de l'Enseignement, dans son *Bulletin Intérieur* de liaison de janvier-février dernier, jette un cri d'alarme dans un article intitulé : « L'enseignement public dans l'Union Française menacé ». Le G.S.E. jette au Parti ce même cri d'alarme et fait sien le vœu émis par la Ligue à cette occasion. Il proteste contre le fait que des crédits continuent à être mis à la disposition des établissements privés et que ces crédits sont même de plus en plus importants, et demande que le Parti intervienne pour que, dans les territoires de l'Union Française comme dans la métropole, la totalité des deniers publics réservés à l'Enseignement soient mis à la seule disposition de l'enseignement public ou sous son contrôle.

Le G. S. E. attire également l'attention du Parti sur la nécessité de développer l'enseignement supérieur dans les territoires de l'Union Française là où il n'est encore qu'à l'état embryonnaire, soit à Tananarive et à Dakar. A ce sujet la question a été posée de savoir s'il ne convenait pas plutôt de favoriser l'accès aux Universités françaises, par un large octroi de bourses, aux étudiants d'outre-mer. On a objecté que la création des Universités outre-mer offrait l'inconvénient de développer chez les étudiants un nationalisme étroit conduisant au séparatisme. On a dit que le meilleur moyen de réaliser l'Union Française était justement de faire connaître la métropole aux jeunes indigènes appelés à constituer l'élite des territoires d'outre-mer. Le G.S.E. après avoir étudié la question, a dû constater que ces craintes d'une part et ces espoirs de l'autre, n'étaient pas fondés. En France, les étudiants d'outre-mer ont une tendance très marquée à vivre entre eux, plus encore depuis que chaque territoire a acheté un hôtel pour loger les siens, ils se mêlent peu à la jeunesse française et pas du tout à la jeunesse des autres territoires; ils sont de plus une proie facile pour les communistes qui les poussent justement vers un séparatisme que l'on veut éviter. Enfin, la notion de bourses aurait besoin d'être revisée. Aujourd'hui l'octroi de ces bourses n'est pas fonction de la valeur des candidats mais tient, le plus souvent, à des considérations de personnes ou à des considérations politiques, de telle sorte que les étudiants d'outre-mer qui viennent faire leurs études en France sont souvent d'une valeur médiocre et ne font que gaspiller des crédits qui devraient être plus utilement employés. Quant aux bons élèves, désireux de poursuivre leurs études dans les Universités françaises et qui, pour se faire, viennent en France à leurs frais, ils traînent, dans la métropole, une vie misérable qui les pousse parfois à de tristes extrémités. Pour toutes ces raisons, le G. S. E. est partisan de la création d'Universités outre-mer et du développement immédiat des embryons d'Ecoles Supérieures de Tananarive et de Dakar et de la suppression des bourses pour les candidats qui peuvent parfaitement faire leurs études sur place. Les bourses ne devraient être accordées — et ce après concours préalable qui justifierait des aptitudes des candidats — que pour des écoles techniques spécialisées dont l'organisation outre-mer ne saurait être réalisée, qu'en faveur aussi des meilleurs élèves des Universités d'outre-mer pour les années terminales de leurs études... A ce sujet, le G.S.E. signale la propension de plus en plus marquée de certains territoires, comme ceux du Pacifique, à accorder des bourses pour des établissements privés aux prix de pension élevée. Il y a là un véritable gaspillage dont souffrent les étudiants sérieux de ces territoires.

Nous terminerons par la citation d'un vœu énoncé par la Ligue de l'Enseignement :

— « Considérant que sur les crédits du F.I.D.E.S. « en 1946, 25 % étaient réservés au Fonds social « et sur ces 25 %, 10 % à l'Enseignement, soit « deux milliards par an;

— « Considérant que le nouveau plan décennal « (1949) ne réserve plus que 18 % pour la partie « sociale dont 5 % seulement pour l'Enseignement, « soit *un milliard par an;*

— « Considérant, d'autre part, que cette réduc- « tion de deux à un milliard est accentuée par le « fait que le franc de 1949 ne permet plus, en « achat, que le 1/3 des possibilités du franc de « 1946;

— « Constate qu'en réalité les crédits mis à la

« disposition de l'Enseignement ont été diminés en « pouvoir d'achat de 6 fois, par rapport à 1946;

— « Proteste contre ces diminutions au moment « où l'on parle de lutte contre l'analphabétisme « dans l'Union Française;

— « Fait siennes les affirmations de l'Organisa- « tion des Nations Unies pour l'Education, la « Science et la Culture (rapport aux Nations Unies « 1948-1949) à savoir que : « souvent le relèvement « de l'Education, de la Science et de la Culture « est paralysé par des facteurs économiques »... « mais « qu'il faut espérer qu'il sera tenu compte, « de plus en plus, de l'importance des besoins cultu- « rels dans l'élaboration des programmes et des « accords économiques et financiers », et que : « faute de moyens (certains) pays se voient con- « traints de refuser, à certains enfants, l'enseigne- « ment auquel ils ont droit » et que « pareille si- « tuation constitue un défi »...

V. — Rapport sommaire sur les conditions d'établissement d'une confédération d'Europe et d'Afrique.

par **DIOP OUSMANE SOCE,**
Sénateur du Sénégal,
Délégué de la France
au Conseil de l'Europe.

et **Paul ALDUY,**
Président du Groupe S.F.I.O.
à l'Assemblée de l'Union Française.

L'union entre l'Europe et l'Afrique est devenue un des lieux communs classiques des professionnels et des apprentis de la politique. Il n'est pour s'en convaincre que de relire les textes des dernières conventions internationales comme des résolutions des congrès fédéralistes; le Pacte à Cinq, la Convention de coopération économique européenne, la Convention franco-américaine (plan Marshall), les rapports de l'O.E.C.E. aussi bien que les résolutions de la conférence internationale socialiste de Mai 1948, de LA HAYE, de BRUXELLES, et enfin de WESTMINSTER, admettent comme un fait acquis la réalité de l'existence d'une sorte de troisième bloc constitué, d'une part, par l'Europe et, de l'autre, par l'ensemble de ses territoires d'outre-Mer.

Ce lieu commun comporte pourtant comme tant d'autres, une part importante d'erreurs que l'on peut ainsi résumer : une fédération d'Eurafrique semble inscrite dans la géographie et l'histoire, comme une fédération des peuples asiatiques du sud-est, mais ni l'une ni l'autre n'existe en l'état présent des choses et de très grandes difficultés se trouvent encore sur la route de cette unification.

Pourtant en ce qui concerne l'Eurafrique celle-ci est nécessaire. Il importe donc d'examiner d'abord les raisons pour lesquelles Eurafrique n'est trop souvent qu'un rêve de stratège ou de politique en mal d'imagination; ensuite, pourquoi elle apparaît comme une nécessité impérieuse; enfin, quels sont les voies et moyens de la réaliser.

DIFFICULTES DE L'UNION ECONOMIQUE ET POLITIQUE ENTRE L'EUROPE ET L'AFRIQUE

1° Peuplement.

Il n'est pas jusqu'aux problèmes démographiques et des mouvements de population qui ne doivent être examinés en détail. L'idée que l'Afrique est une zone de dépression démographique accueillante pour une Europe surpeuplée doit être révisée. D'une part, le climat de la plupart des régions ne convient pas à un peuplement blanc massif, d'autre part, l'Afrique du Nord est elle-même une zone de surpeuplement à laquelle il faudra trouver des débouchés. Enfin, l'immigration de l'ouvrier blanc (italiens, allemands) comme celle qui semble avoir été envisagée au Cameroun et à Madagascar a de très graves incidences sociales et politiques.

L'ensemble de la question mérite donc un examen approfondi.

2° Non complémentarité de certaines productions agricoles.

L'Afrique n'est pas le réservoir des ressources agricoles dont l'Europe a besoin. Elle entre plutôt — à l'exception des productions exotiques presque de luxe (cacao, café, dattes, ananas, etc...) — en concurrence avec l'Europe, qu'il s'agisse de vins ou de céréales d'Afrique du Nord ou même des agrumes (citrons et oranges jusqu'en Guinée). Quant à la production de l'huile d'arachide ou de palme qui, en 1945, semblait pouvoir compter sur des débou-

chés illimités en Europe, elle devra être, à brève échéance, réglementée sur le plan international si l'on veut éviter un effondrement catastrophique des cours.

3° Insuffisance de rendement des productions minières.

Dans l'état actuel de l'infrastructure africaine ses ressources minières s'avèrent d'un rendement économique médiocre, exception faite principalement du cuivre de la Rhodésie et du Congo, de l'or, du charbon et du fer de l'Afrique du Sud et des phosphates d'Afrique du Nord.

4° Insuffisance du marché intérieur africain.

Ce marché ne dépasse pas de très loin celui de la population des quatre millions de blancs d'origine européenne qui peuplent le continent africain (en dehors de l'Egypte, en raison du bas niveau de vie des autochtones dû lui-même, dans une large mesure, au fait que seule une part infime du profit reste sur place). On a pu calculer qu'en Rhodésie du Nord, en 1937, à peine 1/40e de la valeur du cuivre exporté était distribué aux indigènes sous forme de salaires, le reste étant rapatrié en Grande-Bretagne sous forme de dividendes, réserves de sociétés ou impôts. La part du profit revenant à chacun est encore réduite par la faiblesse du rendement du travailleur autochtone. Si on estime à 10 le rendement de l'heure-travail des territoires africains les mieux développés, celui des Etats-Unis étant de 350 et celui de l'Europe de 100, ces données expliquent le peu de place qu'occupe le client africain dans l'économie mondiale.

5° Différence des régimes politiques africains.

Les méthodes diverses de colonisation des métropoles occidentales ont abouti à instaurer, outre-mer, des régimes politiques très dissemblables entre des régions pourtant analogues sous bien des aspects (Congo belge et A.E.F.; Togo et Gold Coast). Le mouvement des nationalités y revêt les formes les plus diverses depuis la Gold Coast ou le Nigeria où il exige l'indépendance jusqu'au Congo belge, dont les populations ne semblent guère, du point de vue politique, plus évoluées aujourd'hui qu'à la veille de la conquête.

L'unité politique de l'Afrique apparaît donc comme encore moins facile à réaliser que celle de l'Europe, comme l'obstacle peut être le plus difficile à surmonter.

Conclusion.

En somme, cet aperçu des plus sommaires sur le peuplement, la production agricole et minière, les conditions du marché ou la vie politique des peuples africains montre : que l'Afrique — dans l'état actuel des choses, dans l'hypothèse où elle n'aurait pas de volonté propre — d'une part, ne joue que le rôle d'un appoint dans la vie économique de l'Europe; d'autre part, que son unification politique et économique avec l'Europe n'est qu'une virtualité, d'innombrables problèmes très délicats restant à résoudre le moment venu. Il n'en demeure pas moins que cette unification est nécessaire.

NECESSITE DE L'UNION

A) POUR L'EUROPE

1° Dépréciation continue des exportations européennes.

Un phénomène qui semble n'avoir été mis en valeur que rarement est celui-ci : l'Europe importe aujourd'hui comme il y a un siècle des matières brutes, elle exporte aujourd'hui comme il y a un siècle des produits finis. Or, le progrès technique exerçant une influence, de plus en plus forte, sur l'abaissement du prix de revient des objets fabriqués, la dépréciation des produits finis est bien plus considéraciation des produits finis est bien plus considérable que celle des matières premières. L'Europe qui exporte, vers la zone dollar, des produits finis, en échange de matières premières ne parviendra donc jamais en raison de cette plus forte dépréciation constante des produits finis par rapport aux matières premières, l'Europe ne parviendra jamais à équilibrer ses échanges avec la zone dollar. Elle est donc condamnée à l'asphyxie si elle n'organise pas ses échanges avec d'autres pays producteurs de matières premières.

2° Perte par l'Europe de ses marchés extérieurs.

L'Europe ne cesse de perdre, depuis 1914, ses meilleurs clients : l'Empire des Tsars, le Japon, peu à peu l'Amérique du Sud, tout récemment l'Europe centrale et balkanique et ses dernières positions en Chine.

Le monde n'étant pas extensible, l'Europe n'a plus d'autre marché possible que celui d'Afrique.

3° Danger de la surproduction européenne.

C'est le moment que choisit l'Europe pour faire un effort intense de production de produits finis qu'il s'agisse de l'Angleterre, de la France, bientôt de l'Allemagne et de l'Italie. Un danger imminent de surproduction paraît évident.

4° L'Afrique productrice de matières premières nécessaires à l'Europe.

Toute la documentation si rudimentaire soit-elle, que nous possédons sur l'Afrique, démontre que celle-ci possède toutes les richesses dont l'Europe peut avoir besoin. Quelques indications, empruntées aux seuls pays sous contrôle français étayent cette affirmation.

Dès maintenant, la production de charbon des confins algéro-marocains est de l'ordre de un million de tonnes, mais les réserves en sont estimées à plusieurs dizaines de milliards de tonnes. Si l'Afrique du Nord exporte seulement quatre millions de tonnes de fer, il est non moins certain que ce minerai existe en quantités considérables non seulement dans ce territoire, mais en Guinée et probablement en Afrique centrale.

Si la production du manganèse doit être prochainement portée à 500.000 tonnes dans la région des confins algéro-marocains (consommation française de 700.000) les réserves de ce seul gisement sont estimées à 20 millions de tonnes.

Quant aux richesses en bauxite, elles semblent pratiquement inépuisables (Guinée, Gold Coast). On peut affirmer que l'Afrique possède, dans ses entrailles, tout ce dont l'Europe a besoin, qu'il s'agisse de : manganèse, fer, plomb, zinc, cuivre, antimoine, étain, rutile, uranium, pétrole, or et diamant.

Si l'Afrique est pauvre en charbon (n'existe qu'au Nord et au Sud) elle est dotée d'un potentiel immense en énergie hydroélectrique.

Conclusion.

Elle découle de l'observation précédente. Une politique qui consisterait en une mise en valeur rationnelle de l'Afrique, compte tenu de la nécessité de laisser sur place une part considérable des profits de manière à créer un marché intérieur digne de ce nom, permettrait à l'Europe de sortir de cette voie qui la mène infailliblement à l'asphyxie. Cette mise en valeur donnerait, en même temps, une signification au rôle stratégique que l'on prête à l'Afrique comme zone de repli des puissances occidentales, zone de repli d'une valeur purement théorique dans l'état actuel des choses.

B) POUR L'AFRIQUE

L'Afrique court un certain nombre de dangers dont, en général, elle n'a pas même conscience.

1° Invasion par les populations prolifiques.

Les Africains sont menacés du sort qui fut réservé aux Indiens parqués aujourd'hui dans les réserves des Etats-Unis ou dans celles de l'Australie. Ce n'est pas un hasard si l'idée est venue à certains d'installer plusieurs dizaines de milliers de Japonais au Cameroun ou d'Allemands ou Italiens à Madagascar. Ce n'est pas un hasard si les Indiens colonisent les côtes de l'Océan Indien.

L'Afrique attire les populations pauvres et industrieuses des pays tropicaux, de l'Asie, qui s'y adaptent parfaitement.

2° Renforcement de l'Exploitation colonialiste.

Dans l'état actuel d'antagonisme de la Russie soviétique et des Etats-Unis ceux-ci seront tentés de suppléer à la carence des puissances occidentales pour mettre en valeur l'Afrique. Mais, c'est là une différence essentielle, les Etats-Unis n'ont aucun intérêt à une mise en valeur complète de l'Afrique, mais seulement à celle des produits dont eux-mêmes sont relativement privés : uranium, rutile, bauxite, manganèse, pétrole (uniquement sur les bords de la Méditerranée pour l'approvisionnement des bases militaires de cette région). Ainsi, bien que les Etats-Unis répugnent aux méthodes colonialistes, ils seraient amenés, par la force des choses, à exploiter à outrance certaines productions sans pour autant améliorer beaucoup l'économie africaine et spécialement le niveau de vie de ses habitants. La récente conférence des diplomates américains à LOURENCO-MARQUEZ, le développement de leurs services consulaires en Afrique, l'envoi de missions de géologues dans certains territoires, la mainmise des Américains sur l'uranium du Congo, sont autant d'indices de ces tendances.

3° Danger d'élimination politique.

L'insuffisance des droits politiques accordés aux autochtones, le compartimentage politique et administratif du continent, exposent les populations locales à toutes les entreprises du racisme et du colonialisme. Dans les circonstances actuelles si un conflit mondial éclatait il n'est pas douteux que la raison d'état conduirait les métropoles européennes à renforcer leur contrôle aux dépens des libertés locales. Même si certains pays d'Afrique venaient à proclamer leur indépendance, celle-ci ne résisterait pas longtemps à la pression des Grands. Même si celle-ci était en apparence sauvegardée elle aboutirait à un régime analogue à celui du Libéria où le capitalisme américain représenté en particulier par FIRGTONE s'entend parfaitement avec une poignée de noirs, d'origine américaine, pour exploiter le pays sans le moindre souci de faire évoluer les populations indigènes. Seule une confédération d'Europe et d'Afrique bâtie sur le principe d'égalité des peuples peut garantir les libertés africaines.

Conclusion.

En deux mots, l'Afrique est pour l'Europe une nécessité vitale, la condition *sine qua non* de son

relèvement et de sa survie. L'Europe est pour l'Afrique la moins mauvaise des options, moins dangereuse qu'une indépendance factice permettant une colonisation massive des asiatiques ou une exploitation forcenée de certaines richesses par les Américains.

CONDITIONS ET MODALITES DE L'UNION

Dans cette proposition, que l'union est pour l'Afrique la meilleure des options, réside la condition fondamentale de cette union. Il faut que l'Afrique y trouve son intérêt. Cet intérêt doit être assez évident pour qu'elle renonce au mirage de cette indépendance factice dont le Libéria ou l'Arabie séoudienne, sont des illustrations.

Or, tous les problèmes d'association entre nations ou peuples sont soumis à la même alternative : association par la force ou association de plein gré par les méthodes du Fédéralisme.

a) *Dans l'ordre économique.* — Il y a d'abord l'Eurafrique telle que la concevaient les états totalitaires. C'est l'Afrique esclave de l'Europe;

Il y a l'Eurafrique des « colonialistes » et du pacte colonial de Berlin de 1885. Ce n'est autre que l'association du cheval et de son cavalier. L'Afrique devant tout mettre en œuvre, le travail, la vie de ses hommes et ses ressources au service de l'intérêt de la Métropole et de ses ressortissants.

Il existe, d'ores et déjà, en France, l'Eurafrique de la Constitution libérale de l'Union française de 1946. Elle se définit une association librement consentie des peuples qui mettent leurs ressources, en commun, pour le bien-être et la sécurité de tous les associés, la primauté des intérêts autochtones devant être la règle dans les Territoires d'Outre-Mer.

C'est cette conception française et démocratique de l'Eurafrique qui résoudra, sur le plan international, le vieux problème colonial. Elle seule, loyalement appliquée, fera oublier aux populations d'outre-mer les erreurs et les injustices du passé. Elle seule, effectivement appliquée, fera des anciens « colonisés » des collaborateurs actifs et enthousiastes de la construction de l'Eurafrique, dans l'Europe Unie, premier stade de la Fédération mondiale des peuples.

C'est par cette conception seule que les Africains oublieront les méfaits du passé et tourneront les yeux, définitivement, vers la construction d'un avenir équitable sur le terrain solide des réalités économiques et sociales.

Réalités économiques.

L'Europe Unie, ce sera essentiellement l'Europe économiquement unie et la Fédération mondiale des peuples, ce sera, avant tout, la Fédération économique mondiale des peuples. En effet, les antagonismes responsables des dernières guerres qui ont épuisé l'Europe étaient, par excellence, des antagonismes de cet ordre.

De nos jours, le différend qui sépare l'U.R.S.S. et les U.S.A. est un différend d'ordre économique. Apparemment, il s'agit d'une différence de conception sur l'organisation et la planification de la production mondiale et sur son mode de distribution.

Le fait colonial, lui-même, est un fait économique.

C'est pour ces motifs que, pour faire l'Eurafrique équitable, il faudra définir et réaliser une économie politique eurafricaine acceptable.

Presque tous les états européens qui ont des possessions africaines sont membres du Conseil de l'Europe et de l'O.E.C.E. Au surplus, les pays bénéficiaires de l'aide Marshall ont reconnu, à la Conférence de la Havane (1) de novembre 1948 à mars 1949, que pour assurer le redressement de l'Europe il fallait, entre les deux colosses de l'Est et de l'Ouest, créer un marché uni, de libre échange, pour l'ensemble des états européens.

L'Europe deviendrait ainsi un marché où chaque européen pourrait acheter ou exporter sans être gêné par aucun protectionnisme, par aucune barrière douanière, en un mot par aucune autarcie nationale.

Si l'on veut bâtir *l'EURAFRIQUE* équitable, il sera indispensable de dispenser aux territoires extramétropolitains les avantages de la libération des échanges.

Si telle métropole est libre d'exporter les produits de ses territoires d'outre-mer (arachide, café, cacao, or ou bois) vers l'ensemble des marchés européens, il est indéniable que, pour elle, il y là possibilité d'acquérir plus de devises et d'assurer d'autres avantages commerciaux. Il est clair qu'une telle pratique oblige le producteur des Territoires d'Outre-Mer à vendre aux cours mondiaux qui, le plus souvent, sont inférieurs au cours du contingentement et du protectionnisme, en raison de la concurrence internationale.

L'équilibre ne peut être maintenu qu'en donnant aux territoires d'outre-mer la possibilité d'importer leurs biens de consommation et d'équipement de n'importe quel marché international aux taux des cours mondiaux qui sont le plus souvent inférieurs aux cours pratiqués dans la métropole du territoire.

---

(1) Souscrites par 49 états sur 56. — N'ont pas pris part les Etats du monde soviétique : Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Yougoslavie et Argentine.

On instituerait ainsi une économie politique rationnelle grâce à laquelle les territoires d'outre-mer maintiendront leur pouvoir d'achat.

En fait, que voyons-nous depuis le commencement de l'application des recommandations de la Conférence de la Havane ?

Telle Métropole applique la libération des échanges quand il s'agit de l'exportation des produits de ses territoires d'Outre-Mer. Mais, lorsqu'il s'agit de l'approvisionnement de ces mêmes territoires en biens de consommation et d'équipement, la Métropole leur impose son marché national.

En un mot, tous les avantages de la libération des échanges pour la Métropole et tous les inconvénients de ce système pour le territoire. C'est précisément le régime du pacte colonial et du colonialisme. Et, il est évident que les populations d'Outre-Mer n'y souscriront pas de bon gré.

Pour construire une Eurafrique acceptable librement par les populations d'Outre-Mer, de deux systèmes économiques, ils faut choisir clairement l'un ou l'autre :

1° ou la libération des échanges, avec tous les droits économiques des Métropoles reconnus à leurs territoires d'Outre-Mer;

2° ou alors l'imposition préférentielle du marché métropolitain aux territoires d'Outre-Mer pour leurs biens de consommation, mais alors obligation corrélative pour les Métropoles de protéger, par contingentement et régime douanier, les exportations des territoires d'Outre-Mer contre la concurrence internationale.

Un système hybride, qui réserverait aux métropoles tous les avantages de la libération des échanges et aux territoires d'Outre-Mer tous les inconvénients, n'est pas viable, n'est pas valable, n'est pas acceptable de bon gré.

La création d'une troisième puissance mondiale, dont l'Europe et l'Afrique seront les pivots, nécessite une maison économique habitable pour les Africains. Il y faut le souffle d'une solidarité économique réciproque... Il reste évident, toutefois, que dans la conjoncture politique internationale actuelle, cette construction nécessite pour l'Europe et pour l'Afrique une aide extérieure, de la nature du Plan Marshall et du point IV Truman.

Cette idée, d'une économie politique équitable, devra être complétée par la fondation, dans tous les territoires extramétropolitains, de coopératives de production et de consommation. Par ces organismes, on pourra mettre fin aux abus les plus caractéristiques du colonialisme, c'est-à-dire à cette double exploitation à la production et à la consommation des indigènes par les intermédiaires de tous ordres. Ainsi on permettra aux populations d'Outre-Mer de tirer le maximum de profit du fruit de leur travail tout en acquérant leurs biens de consommation et d'équipement au plus bas prix. C'est la seule manière d'effectuer l'éradication de cet appauvrissement chronique des autochtones, qui est le résultat le plus néfaste de l'exploitation colonialiste.

Ainsi débarrassés d'une exploitation anémiante, les indigènes disposeront des ressources qui leur permettront de conjurer les trois fléaux qui sont les entraves les plus sérieuses de leur évolution, c'est-à-dire l'ignorance, la maladie et la misère.

Ainsi, ils s'élèveront pour former un corps social valable, encadré par de vraies élites africaines qui pourront, ainsi, diriger leurs propres affaires grâce à leur émancipation politique dans le cadre d'une Fédération internationale eurafricaine, prélude d'une Fédération mondiale démocratique des peuples.

Pour nous, socialistes, qui voulons résoudre tous les problèmes et tous les conflits humains dans le cadre d'une planification et d'une coopération internationale, c'est là une solution du vieux problème colonial qui a, d'ores et déjà, notre adhésion agissante.

Il reste bien entendu que pour nous le progrès africain ce sera, avant tout, l'amélioration de la condition humaine des masses africaines.

Dans l'ordre politique, l'association des populations d'outre-mer à la réalisation de ce troisième continent exige que soient réalisées un certain nombre de mesures qu'il importe d'envisager dès maintenant.

a) L'expérience démontre que toute administration directe, par une puissance métropolitaine qu'elle quelle soit, est toujours tournée plutôt à l'avantage de la métropole que du pays où elle s'exerce. Les territoires d'outre-mer devront être orientés sur la voie d'une autonomie interne plus ou moins large, l'Afrique offrant déjà, dans l'état actuel des choses, toutes les formes possibles d'administration, du dominion jusqu'au département, du self-government au statut de colonie.

Peu importe la formule, il faut que, dans le cadre de l'Eurafrique de demain, les autochtones aient le sentiment qu'ils sont chez eux.

b) Il est tout aussi indispensable que le futur pacte fédéral de l'Europe et de l'Afrique soit accepté par les populations d'outre-mer, qu'il ne leur soit pas imposé; ce qui implique une participation de ces populations à la Constituante européenne. Le Mouvement Socialiste et Démocratique pour les Etats-Unis d'Europe a donné l'exemple en proposant au Parlement français l'envoi de trois Africains, délégués et délégué suppléant à l'Assemblée de Strasbourg. Cette Assemblée ne peut pas, comme ce fut le cas à sa première session, continuer à ignorer les problèmes d'outre-mer. Il n'est pas admissible que ne fonctionne pas à l'Assemblée de Strasbourg une commission des territoires d'outre-mer, sous le prétexte allégué par

M. CRAWLEY que « la délégation du Royaume-Uni n'a pas encore eu le temps de se former une opinion, de voir comment les territoires d'outre-mer pourraient être représentés à une telle commission ». Des problèmes de cette importance ne sauraient être éludés.

c) Dans le même esprit, il sera indispensable d'envisager la participation des populations d'outre-mer aux gouvernements et aux parlements européens, la France ne devant pas être seule à admettre une telle participation.

d) Une distinction devra, toutefois, être établie entre les pays qui jouissent déjà d'une autonomie de fait ou de droit et ceux qui sont intégrés complètement dans les systèmes politiques actuels. C'est ainsi qu'un dominion comme celui de l'Afrique du Sud ou des Etats protégés comme la Tunisie et le Maroc devraient avoir une représentation propre au Conseil de l'Europe.

CONCLUSION GENERALE

Sollicitée aujourd'hui par l'Amérique, peut-être demain par l'U.R.S.S., l'Afrique deviendra, très rapidement, un enjeu de taille dans la rivalité des deux blocs. L'Europe ne doit pas comprendre trop tard que son influence en Afrique peut disparaître complètement, ce qui entraînerait son asphyxie. A ceux qui ne croient pas à la rapidité de l'évolution, qu'il soit permis de rappeler l'exemple de la Lybie dont l'indépendance est, en 1949, proposée par toutes les grandes puissances, alors qu'il y a quatre ans, seule la formule d'un quelconque trustesheep était envisagée. A ceux qui ne croient pas au sauvetage de l'Europe par l'Afrique qu'il soit également permis d'opposer deux chiffres qui éclairent les relations de la France et de ses territoires d'outre-mer. En 1929, les ventes de la métropole outre-mer étaient de 19 % du total de ses exportations, elles sont montées, en mai 1949, à 57 %. Le commerce a trouvé tout seul la voie de l'avenir, mais le commerce privé est bien incapable de s'élever à la hauteur d'une œuvre politique et économique d'ensemble qui a l'ambition de créer un troisième continent. Mais encore une fois, ce troisième continent qui n'apparaît pour l'Afrique que comme la moins mauvaise des options, ne sera réalisable qu'avec le consentement de ses populations. Celui-ci ne sera librement accordé qu'à condition que le but de l'Eurafrique apparaisse clairement à tous comme résidant uniquement dans la réalisation outre-mer d'un progrès économique et social tel qu'il amène les populations d'Afrique au niveau européen. Une des tâches les plus urgentes, des pionniers de l'Eurafrique, consistera donc à bien marquer, auprès de l'opinion publique, la différence fondamentale entre les organisations projetées ou actuelles des pays de l'Atlantique, organisations d'origine stratégique, et la future Confédération d'essence démocratique, confédération qui devra représenter, pour tous les Africains, le gage le plus sûr de la consécration définitive et pratique de l'éminente dignité de l'homme sous toutes les latitudes.

LIBRAIRIE-PAPETERIE DES MUNICIPALITÉS

13, RUE DE MAUBEUGE - PARIS (9e)

Compte Chèque Postal 6680-41 Paris — Téléphone : TRUdaine 66-70

CATALOGUE POUR LES ÉTRENNES

(Tous nos ouvrages s'entendent envoi franco de port)

ALBUMS CARTONNES EN COULEURS :

Bicot général. Félix chez les Sauvages. Albums de Mickey ..... 210 »

Tarzan et les Barbares. Tarzan et le Lion. Tarzan et le Tyran ..... 250 »

Le Grand Méchant Loup et le Chaperon Rouge. Les Trois Petits Cochons. Bambi. Blanche-Neige 325 »

La Belle et la Bête ..... 275 »

Cinq Walt Disney en un seul (160 pages en 4 couleurs) ..... 300 »

LIVRES POUR ENFANTS :

Les Fables de La Fontaine ..... 250 »

Pasteur, la Science bienfaisante ..... 180 »

Charcot et les Expéditions polaires ..... 180 »

Cinq grands Inventeurs : Huygens, Chappe, Philippe de Girard, Jacquard, Gutenberg ..... 320 »

BIBLIOTHEQUE VERTE ..... 210 »

Les Grandes Vacances. Le Roi des Montagnes. Le Médecin de Campagne. Jane Eyre (2 vol.). Bari, Chien-Loup, Olivier Twist. David Copperfield. Graziella. L'Ami Fritz. Robinson Crusoé. Capitaine courageux. Croc blanc. Michaël, Chien de Cirque. La Petite Fadette. Ivanohé. L'Ile au Trésor. Le Tour du Monde en 80 Jours. Cinq Semaines en Ballon. Voyage au Centre de la Terre. Le Capitaine Fracasse.

COLLECTION SEGUR ..... 165 »

L'Auberge de l'Ange Gardien. Les Malheurs de Sophie. Les Mémoires d'un Ane. Un Bon Petit Diable. Les Deux Nigauds. Les Bons Enfants.

ENCYCLOPEDIE PAR L'IMAGE ..... 150 »

Les Animaux. Les Châteaux de France. Le Ciel. L'Histoire de l'Art. L'Histoire du Costume. La Mer. Le Monde invisible. La Mythologie. Les Oiseaux. Paris. Le Palais du Louvre. Les Plantes. La Préhistoire. La Révolution Française. La Terre. Versailles. Le Métropolitain. Pasteur. Rubens. Le Cyclisme. La Boxe.

LIVRES DIVERS :

Les Conquérants du Ciel : Blériot, Garros, Guynemer, Mermoz, Nungesser, Védrines ..... 380 »

Les Fables de La Fontaine. Les Contes de Perrault. Robinson Crusoé. Don Quichotte. Ivanohé. Œuvres de Molière (2 vol.). Œuvres de Racine (2 vol.). Lettres de Mme de Sévigné.. 330 »

BIBLIOTHEQUE ROUGE ET OR ..... 450 »

Robinson Suisse. Colomba. Contes d'Andersen. Le Dernier des Mohicans. La Mare au Diable. Les Voyages de Gulliver. D'Artagnan, mousquetaire du Roy. Le Capitaine Pamphile. Un Corsaire de 15 ans. Robins des Bois. Les Trappeurs de l'Arkansas. Les Fables de La Fontaine.

LIVRES POUR TOUS (Villes et Cités d'Art) :

Le Mont-Saint-Michel : **550 »** - Carcassonne : **675 »** - Avignon : **740 »** - Londres, Versailles, Athènes, Rome, Paris, Venise, Moscou, Istamboul ..... 625 »

DICTIONNAIRES ET MEMENTO LAROUSSE :

Memento Larousse ..... 720 »

Dictionnaire Larousse élémentaire ..... 560 »

Nouveau Dictionnaire Larousse ..... 950 »

Larousse classique illustré ..... 725 »

Petit Dictionnaire français ..... 375 »

Petit Dictionnaire de poche ..... 160 »

Larousse ménager, reliure artistique (1.280 pages, 2.100 gravures, 48 planches en noir et en couleurs) ..... 3.500 »

Larousse médical, reliure artistique (1.400 pages, 2.400 gravures, 36 planches en couleurs) ..... 3.500 »

Larousse gastronomique, reliure artistique (1.100 pages, 1.850 gravures, 8.000 recettes) ..... 3.100 »

Larousse universel en 2 volumes (2.200 pages, 25.600 gravures, 1.060 planches noir et couleurs) ..... 8.000 »

Grand Memento Encyclopédique (2 volumes, 2.150 pages, 6.400 gravures, 126 planches) ..... 6.700 »

OUVRAGES POLITIQUES :

Histoire de la Révolution russe de Trotsky (1er tome : février, **670 »** - 2e tome : octobre, **970 »**

Sans Patrie, ni Frontière (de Valtin) ..... 670 »

La Guerre froide à Berlin (général D. Clay) .... 790 »

Encyclopédie politique (2 volumes) ..... 1.500 »

La Doctrine économique et social de Marx ..... 650 »

De Staline à Hitler (de Coulondre) ..... 525 »

Trois années à Moscou (de Bedell Smith) ..... 525 »

Onze ans dans les bagnes soviétiques (de Lyper). 320 »

L'année politique 1949 ..... 970 »

ROMANS :

Caroline chérie (de Cécil Saint-Laurent) ..... **670 »**
Le Fils de Caroline chérie (de Cécil Saint-Laurent) **1.000 »**
J'ai quarante ans (de Lili S. Junod) ..... **310 »**
Commodore Gaye (de M.M. Tomlingon) ..... **500 »**
La Fn du Voyage (de Slaughter) ..... **570 »**
Afin que nul ne meure (de Slaughter) ..... **570 »**
Tu enfanteras dans la souffrance (de Morton Thompson) ..... **570 »**
Marie des Iles (de Robert Gaillard) ..... **900 »**
Marie Galante, suite (de Robert Gaillard) ..... **900 »**

ROMANS POLICIERS :

Série Noire : Fais pas ta Rosière. Le Requiem des Blondes. Pas d'orchidées pour Miss Blandisch. Bacchanal au Cabanon. Fait comme un rat. Un aller simple. A toi de faire, ma mignonne.
Le volume ..... **180 »**

Peter Cheyney : Les Femmes ne sont pas des Anges. Minute, papillon. On ne s'embête pas.
Le volume ..... **220 »**

Notre Librairie se charge de l'expédition de tous les ouvrages concernant la littérature et la papeterie ; écrivez-nous.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Imp. F. BEROUD.
25, Rue Michel-le-Comte, Paris.

Le Gérant : Guy MOLLET